

**Rapport n°4 :****DOB 2023 UBFC**

<b>Rapporteur (s) :</b>	Dominique GREVEY Président d'UBFC
<b>Service – personnel référent</b>	<b>Direction :</b> Direction générale des services <b>Rédacteur/rice :</b> Eric COMMEAU, Directeur général des services
<b>Séance du Conseil d'administration</b>	17/11/2022

Pour délibération	<input type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

**DOB 2023 UBFC**

Le débat d'orientation budgétaire et la construction du budget initial pour 2023, dont le document d'orientation budgétaire constitue la première étape, s'inscrivent dans un contexte international, national et local marqué par de très fortes incertitudes.

**A l'échelle internationale**, alors que le monde sortait d'une crise sanitaire sans précédent, une succession d'événements climatiques extrêmes et l'invasion de l'Ukraine par la Russie ont bouleversé toutes les prévisions d'un retour progressif « à la normale ». Ces événements ont fortement accentué la hausse des prix des matières premières, notamment des prix de l'énergie, et les tensions d'approvisionnement sur des produits alimentaires ou industriels, faisant planer, selon le FMI, le risque d'une récession économique mondiale en 2023.

**A l'échelle nationale**, la situation internationale très incertaine a pesé sur la construction du projet de loi de finances (PLF) 2023. Tablant sur un ralentissement de la croissance (+ 1 % en 2023 après + 2,7 % en 2022) mais aussi de l'inflation (+4,2 % en 2023 après + 5,3 % en 2022) le gouvernement se fixe comme objectif de stabiliser le déficit public à 5 % du PIB (9 % en 2020, 6,5 % en 2021 et 4,9 % en 2022 et un objectif de retour sous le seuil des 3 % à horizon 2027). Il souhaite également poursuivre en 2023 sa stratégie de baisse des prélèvements obligatoires (tant pour les ménages que pour les entreprises) et de la dette publique (ratio d'endettement : 112,8 % du PIB en 2021 ; 111,5 % en 2022 et 111,2 % en 2023)

Le PLF 2023 affiche donc un ratio de dépense publique (hors crédits d'impôt) qui continue de décroître, malgré les mesures de soutien aux ménages, aux entreprises, aux collectivités territoriales et aux établissements publics pour faire face à l'inflation.

Il est donc prévu que les dépenses de l'Etat soient ramenées de 57,6 % du PIB en 2022 à 56,6 % en 2023. Cependant, du fait de la fin des crédits alloués aux missions d'urgence et

de relance liés à la crise Covid, presque tous les ministères voient leurs crédits augmenter (sauf le ministère de l'Économie et celui des Anciens combattants)

Dans le PLF 2023, présenté en conseil des ministres le 26 septembre dernier, il est prévu que **la MIREs (Mission recherche et Enseignement supérieur)** voie ses crédits augmenter de + 5,2 %, s'établissant à 30,8 Md€ (en crédits de paiement) en 2023 soit + 1,5 Md€ par rapport à 2022.

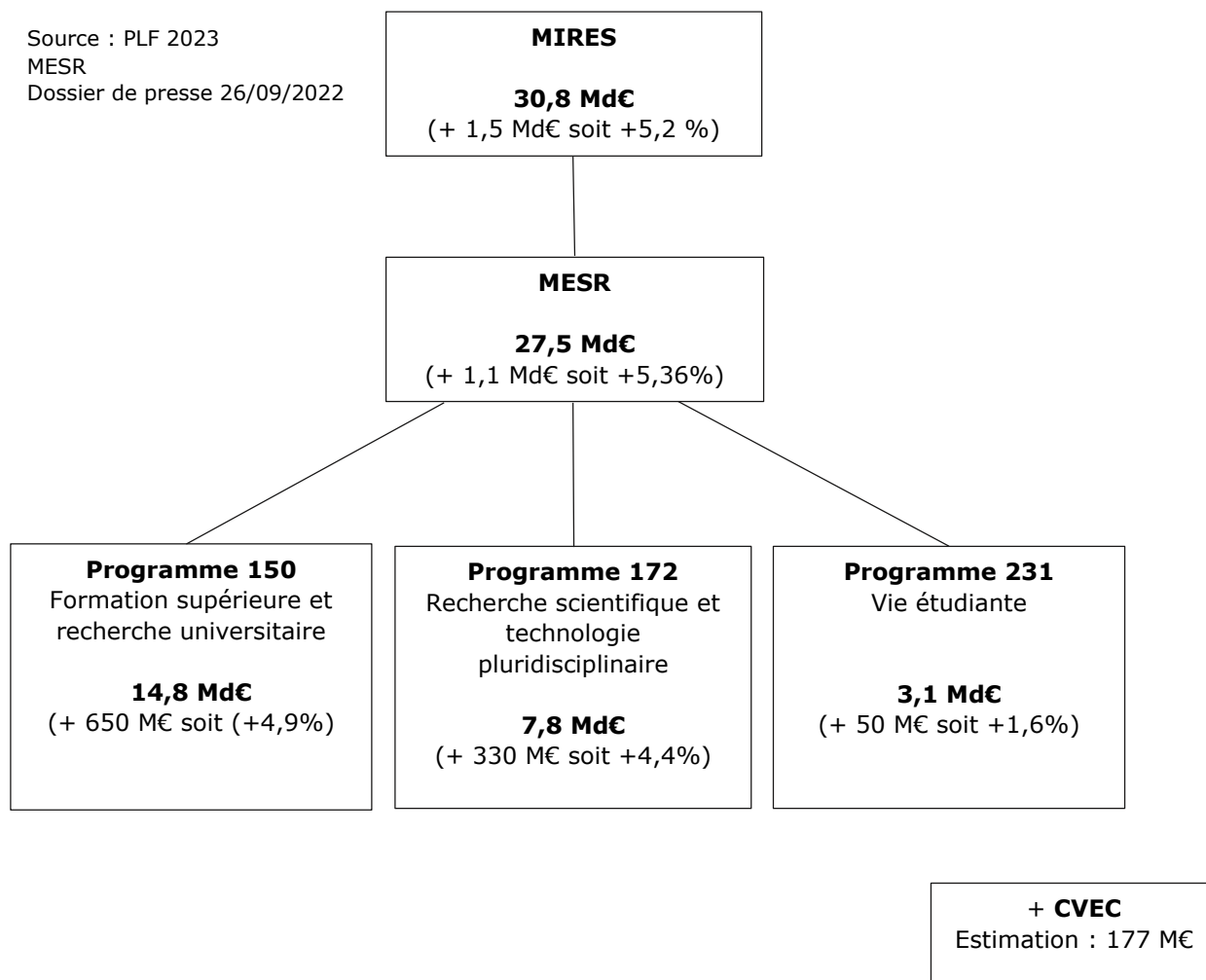
(en euros)

	<b>Autorisations d'engagement</b>	<b>Crédits de paiement</b>
<b>Recherche et enseignement supérieur</b>	<b>31 212 650 565</b>	<b>30 806 185 909</b>
Formations supérieures et recherche universitaire	15 205 807 643	14 907 800 643
<i>dont titre 2</i>	422 468 964	422 468 964
Vie étudiante	3 136 414 445	3 130 191 945
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	8 070 807 751	7 833 527 751
Recherche spatiale	1 865 683 825	1 865 683 825
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durable	1 675 829 878	1 800 829 878
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	681 599 180	693 736 238
Recherche duale (civile et militaire)	150 019 167	150 019 167
Enseignement supérieur et recherche agricoles	426 488 676	424 396 462
<i>dont titre 2</i>	251 492 994	251 492 994

S'agissant plus spécifiquement du **ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR)**, son budget progresse de 1,1 milliard d'euros en 2023, soit + 5,36 % par rapport à 2022 (hors financements issus du PIA et de France 2023).

Dans le PLF 2023, les crédits qui lui sont alloués atteignent ainsi 25,7 milliards d'euros se répartissant comme suit :

Source : PLF 2023  
MESR  
Dossier de presse 26/09/2022



Dans le dossier de presse diffusé le 26 septembre, le MESR indique que l'augmentation de ses crédits poursuit **trois objectifs principaux** :

- « compenser de manière pérenne aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi qu'au Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous), la **hausse de masse salariale résultant de la revalorisation du point d'indice** (+ 500 millions d'euros).
- « confirmer la **mise en œuvre de la trajectoire de crédits prévue par la loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche** pour les années 2021 à 2030 (+ 400 millions d'euros, après deux premières marches de + 400 millions d'euros et + 500 millions d'euros en 2021 et 2022).
- « financer un ensemble de **mesures nouvelles en faveur de la réussite des étudiants** et de **l'amélioration de leurs conditions de vie** (+ 200 millions d'euros). »

Vous trouverez dans le dossier de presse du MESR, joint en annexe 1 du présent rapport, le détail des mesures nouvelles prévues dans ce budget 2023, et qui sont résumées ci-dessous :

## Loi de programmation de la recherche

« Les renforcements des moyens de la recherche permettent une hausse de **+ 143 millions d'euros pour les universités et autres établissements d'enseignement supérieur** financés par le programme 150 et **+ 206 millions d'euros pour les organismes nationaux et les infrastructures de recherche** relevant du programme 172. Parmi les enveloppes considérées :

- Mesures RH (+ 114 millions d'euros).
- Montée en puissance de l'ANR (+ 44 millions d'euros).
- Hausse des budgets des universités et des organismes de recherche (+ 91 millions d'euros).
- Augmentations pour les grands équipements scientifiques et pour l'ouverture des sciences à la société (+ 81 millions d'euros).

Un effort de 39 millions d'euros en 2023 pour des doctorants plus nombreux et mieux rémunérés : 377 nouveaux contrats doctoraux, et une revalorisation à hauteur de 1 975 euros est prévue pour l'ensemble des doctorants dès le début 2023. Revalorisation qui se poursuivra en 2024 et les années suivantes. »

650 créations de postes sont prévues pour « soutenir l'attractivité de la recherche » : 179 nouvelles chaires de professeurs junior, 377 doctorants supplémentaires et 94 postes pour les organismes de recherche.

## Conditions de vie des étudiants

« Le PLF 2023 permettra de financer les mesures annoncées pour **lutter contre la précarité étudiante, préserver le pouvoir d'achat des étudiants, renforcer leur accompagnement et soutenir le réseau des Crous.** »

## Moyens de l'enseignement supérieur

« Hors compensation de la revalorisation du point d'indice (+ 364 millions d'euros) et incidences de la LPR sur la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur (+ 143 millions d'euros), les mesures spécifiques en faveur de l'enseignement supérieur conduisent à **une augmentation de 185 millions d'euros.**

- Poursuite des efforts pour la réussite étudiante (+ 78 millions d'euros).
- Renforcement de l'autonomie et de la responsabilité des universités (+ 35 millions d'euros).
- Programmation immobilière du MESR (+ 30 millions d'euros).
- Compensation de mesures en ressources humaines (+ 17 millions d'euros). »

## Crise énergétique

Initialement, rien n'était prévu dans le PLF 2023 pour aider les établissements d'ESR à faire face aux surcoûts des factures d'énergie (surcoûts estimés à + 100 M€ en 2022 et + 500 M€ en 2023 par rapport à 2021).

Le 27 octobre, la Première ministre a annoncé que les universités bénéficieraient du dispositif baptisé « **amortisseur électricité** » qui permettra de prendre en charge la

moitié des surcoûts au-delà d'un prix de référence de 325 € du MWh (sur la partie de la facture exposée au prix du marché). Cette mesure a été introduite par voie d'amendement dans le PLF 2023 et s'appliquera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour un an, aux contrats 2023 y compris ceux signés en 2022.

Par ailleurs, dans le projet de loi de finance rectificatif pour 2022, un **fonds exceptionnel de soutien de 275 M€** a été institué pour aider les établissements de l'ESR à faire face à la hausse des prix de l'énergie. 200 M€ seront destinés aux établissements (55 M€ iront aux organismes de recherche et 20 M€ au réseau des CROUS) « au prorata des surcoûts » auxquels ils devront faire face en 2023 et en prenant « en compte la situation particulière de chacun d'entre eux »

Il est à noter que des dispositifs de soutien sont également prévus pour les collectivités territoriales pour les aider à faire face à la hausse de leurs dépenses d'énergie. Cependant, ils ne compenseront pas la totalité des surcoûts que la présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté évalue à 140 millions d'euros d'ici la fin 2023 (dépenses d'électricité pour les trains express régionaux et pour les lycées principalement). Contrainte de faire des économies sur d'autres postes budgétaires, il n'est pas exclu qu'elles impactent également le soutien que la région apporte à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Le gouvernement ayant engagé sa responsabilité (article 49.3 de la Constitution) sur la seconde partie (dépenses) et l'ensemble du PLF 2023, le budget de la MIREs et, donc, celui du MESR ont été votés en l'état sans que des amendements aient pu être examinés en commission ou en séance.

**A l'échelle locale**, c'est bien entendu la crise de gouvernance au sein d'UBFC qui rend très aléatoire toute prospective budgétaire pour 2023.

**Survenue en janvier/février 2022** avec la revendication d'un « double siège » pour UBFC portée par le président de l'université de Bourgogne et soutenue par l'ensemble des établissements membres, cette crise a abouti, le 1<sup>er</sup> septembre dernier, au vote du conseil d'administration de l'uB actant sa sortie de la COMUE à l'issue du contrat de site en cours, soit fin 2023/mi 2024.

**Le 2 septembre 2022**, confirmant le refus d'accorder un double-siège pour UBFC et prenant acte de la décision de l'uB, le cabinet de Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche a demandé aux établissements qui le souhaitent de travailler à un nouveau projet d'animation scientifique du site et de poser les premières fondations d'une nouvelle structure juridique susceptible de porter ce projet.

**Le vendredi 27 octobre**, un courrier de la ministre et du secrétaire général pour l'investissement a été adressé aux présidents et directeurs des sept établissements membres d'UBFC ainsi qu'au président de la COMUE. (annexe 2)

Dans ce courrier Mme Retailleau et M. Bonnell :

- confirment qu'ils prennent acte du vote du conseil d'administration de l'uB ;
- expriment leurs « vives inquiétudes quant à la structuration régionale à venir de l'enseignement supérieur et de la recherche » en Bourgogne - Franche-Comté, « ainsi qu'à sa dynamique et sa reconnaissance au niveau national et international » ;

- confirment ce qui avait été dit « à plusieurs reprises » aux établissements membres d'UBFC à propos des PIA, à savoir que « la remise en question du périmètre de la COMUE entraîne la rupture du contrat tel que passé entre l'Etat, via l'Agence nationale de la recherche, et la COMUE. ». Ainsi, « les projets du Programme investissement d'avenir-France 2030 dont la COMUE a pu être lauréate dans le cadre de ce périmètre, et dont elle est garante des engagements, ne peuvent désormais plus être conduits tels que présentés lors de leur sélection » ;
- précisent qu' « en conséquence, l'Etat suspend avec effet immédiat les versements liés à l'ensemble des projets PIA et France 2030 portés par la COMUE » et demandent à cette dernière de ne plus engager à partir du 27 octobre de nouvelles dépenses pour ces projets. (les dépenses engagées juridiquement 6 jours après la réception de ce courrier ne devant plus être considérées comme éligibles).

Pour l'avenir, la ministre et le SGPI demandent aux chefs d'établissement de proposer à l'Etat, **d'ici un mois à réception du courrier** :

- un calendrier fixant tous les jalons préalables à l'arrêt de la COMUE UBFC ;
- un document relatif aux projets du PIA-France 2030 dont la COMUE a pu être lauréate et qui, « de fait, sont remis en cause et ne pourront résolument pas se poursuivre dans le cadre d'une simple convention de coordination territoriale » (une « attention particulière » étant cependant portée sur les contrats en cours, notamment les contrats doctoraux et post-doctoraux) ;
- un nouveau projet de coordination régionale, robuste, pérenne et à la hauteur de l'excellence du site Bourgogne-Franche-Comté »

Dès le lundi 31 octobre, le président d'UBFC a informé les porteurs des 14 PIA concernés du contenu de cette lettre et des mesures à prendre pour répondre aux demandes du MESR et du SGPI.

La succession de ces événements depuis le début de l'année 2022 a entretenu un climat d'anxiété au sein des services d'UBFC, rendant de plus en plus complexe l'exercice de leurs missions au quotidien.

L'annonce par le ministère et le SGPI de la suspension « avec effet immédiat des versements liés à l'ensemble des projets PIA et France 2030 portés par la COMUE » a rendu impossible la présentation d'un budget rectificatif (BR) pour 2022 comme prévu pour ce conseil d'administration. En effet, l'interdiction d'engager juridiquement, à compter du 4 novembre, toute dépense nouvelle sur les quelque 250 opérations budgétaires liées au PIA modifiait fondamentalement les données financières et comptables de ce BR.

En accord avec les services du Rectorat de Région académique BFC et devant l'impossibilité de modifier notre rapport dans des délais aussi courts, décision a été prise de ne pas présenter au conseil d'administration d'UBFC du 17 novembre 2022 un budget rectificatif qui n'aurait pas répondu à l'exigence de sincérité.

Le travail de prospective budgétaire pour 2023, année de transition pour UBFC, s'avère tout aussi complexe et, plus encore, depuis le courrier du MESR et du SGPI.

Avant l'arrivée de ce courrier (daté du 27 octobre mais délivré à UBFC et aux établissements membres le lendemain, 28 octobre) deux documents avaient été transmis aux responsables des établissements membres pour les aider à construire leur(s) projet(s) :



- le premier de ces documents est intitulé « **Axes stratégiques en BFC** » : la version finale en date du 26 octobre 2022 est la synthèse des discussions entamées dès 2021 avec les chefs des établissements membres d'UBFC, les directeurs des unités de recherche, les porteurs de projets PIA et qui avait fait l'objet d'un débat lors du CA d'UBFC le 28 octobre 2021.
- le deuxième document est intitulé « **Vers la transformation ou la disparition d'UBFC** ». Ce document de travail a été transmis à l'ensemble des établissements membres le 21 octobre dernier et a fait l'objet d'amendements, début novembre. C'est ce document amendé qui est joint au présent rapport.

Depuis le 8 novembre dernier, nous avons connaissance de deux projets portés, l'un par l'université de Bourgogne et Burgundy School of Business ; l'autre par l'université de Franche-Comté, l'institut agro Dijon, l'université de technologie Belfort-Montbéliard, Supmicrotech-ENSMM et le campus Arts et Métiers de Cluny.

En effet, à l'occasion d'un conseil d'administration extraordinaire de l'université de Bourgogne, son président a présenté le **projet d'établissement public expérimental (EPE)** qui associerait, outre son établissement et Burgundy School of Business, Sciences Po Paris à Dijon, l'École supérieure de musique (ESM) ainsi que le CHU de Dijon, le Centre régional de lutte contre le cancer – CGFL ainsi que « d'autres écoles volontaires » à venir. Il a également indiqué tendre la main aux établissements membres d'UBFC.

Le même jour, les présidents et directeurs de l'université de Franche-Comté, l'institut agro Dijon, l'université de technologie Belfort-Montbéliard, Supmicrotech-ENSMM et le campus Arts et Métiers de Cluny tenaient une conférence de presse pour présenter leur **proposition de COMUE expérimentale**. Celle-ci associerait les cinq établissements à l'initiative de ce projet mais aussi l'Etablissement français du sang (EFS) voire « à terme tous les établissements de santé et tous les établissements qui ont vocation à y être associés ». Par ailleurs, la présidente de l'UFC a précisé lors de cette conférence de presse qu'ils rechercheraient « les modalités de coopération entre cette COMUE expérimentale et l'université de Bourgogne. » et qu'à ce titre une « **alliance** » serait proposée à l'UB et ses partenaires « pour répondre à la commande de la ministre et du secrétaire général pour l'investissement ». Les termes de cette alliance n'ont pas été précisés à ce stade pour « laisser ouvert le champ des possibles ».

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous restons donc dans l'attente du « **projet de coordination régionale** » que doivent rédiger les établissements membres d'UBFC pour la fin du mois de novembre.

Et nous ne savons pas si ce projet d'alliance répondra aux exigences posées par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche et le secrétaire général pour l'investissement, à savoir « robuste, pérenne et à la hauteur de l'excellence du site de Bourgogne-Franche-Comté » ; conditionnant la levée de la suspension des PIA ou, au contraire, leur arrêt définitif (immédiat ou progressif).

Cependant, on peut raisonnablement supposer que la décision du ministère et du SGPI ne sera pas connue avant la première quinzaine de décembre, rendant de ce fait impossible la construction d'un budget initial 2023 pour le CA d'UBFC prévu le 15 décembre prochain. Ce budget initial ne pourrait, en effet, pas prendre en compte les données financières liées aux PIA (en dépenses et en recettes) et ne serait donc pas cohérent et sincère. Nous avons

donc évoqué avec les services du Rectorat la possibilité de reporter, à titre exceptionnel, le vote de notre BI 2023 en début d'année prochaine. Nous sommes aujourd'hui dans l'attente des recommandations du MESR sur cette question.

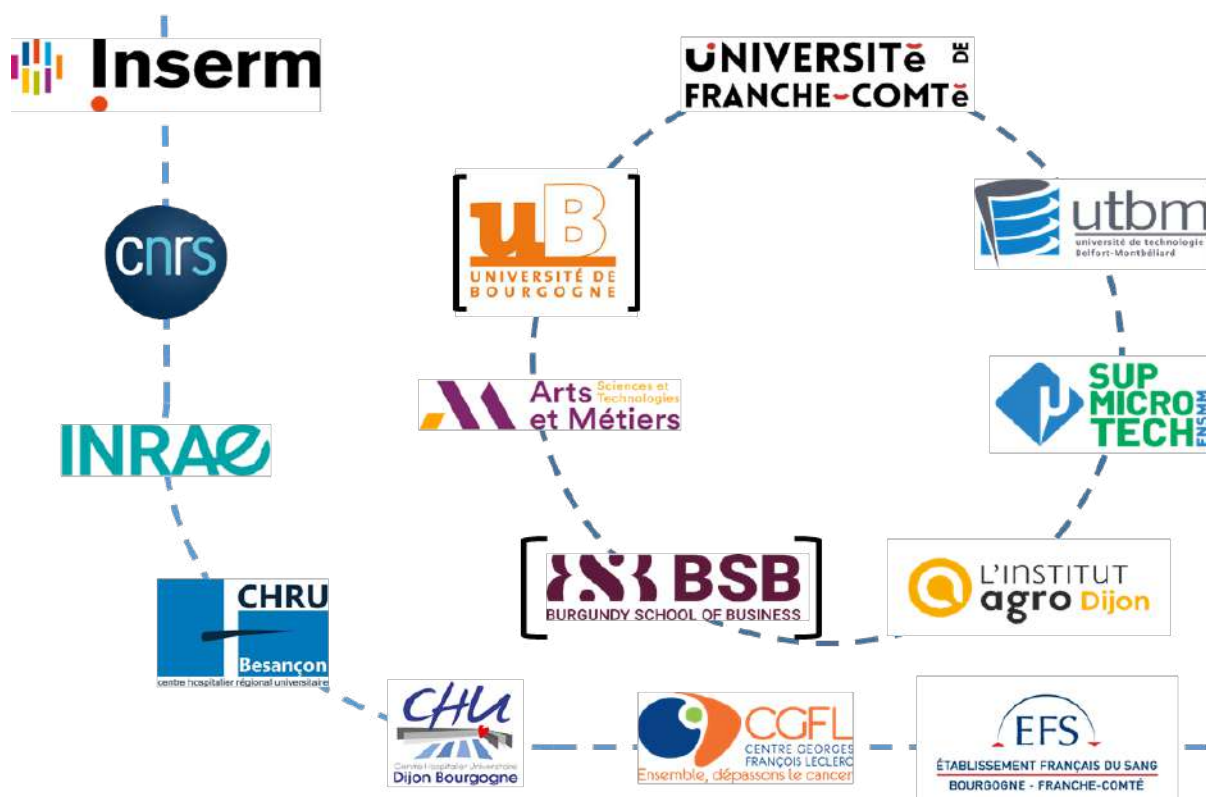
A ce stade, nous vous proposons donc que le débat d'orientation budgétaire se fasse au sein de notre conseil d'administration sur la base des deux documents évoqués supra, à savoir :

- Les « Axes stratégiques en BFC », d'une part ;
- Le document de travail « Vers la transformation ou la disparition d'UBFC », d'autre part.



# Axes stratégiques en BFC

version finale du 26 octobre 2022



Partenaires du consortium ISITE-BFC actuellement engagés dans la politique de site

## Table des matières

1.	Le contexte .....	3
2.	Approche synthétique du projet.....	4
3.	Renforcer la signature scientifique du site et l'excellence de la recherche .....	7
4.	Créer un environnement international, stimulant et attractif .....	8
5.	Ancrer le site universitaire dans son territoire .....	8
6.	Mettre en place des initiatives transversales et communes .....	9
7.	L'animation scientifique du site .....	10
7.1.	<i>Les domaines ou instituts différenciants</i> .....	10
7.2.	<i>Le comité de pilotage stratégique de la recherche (CPSR)</i> .....	11
7.3.	<i>Le Comité de pilotage « Plateformes »</i> .....	12
7.4.	<i>Le Comité d'orientation stratégique BFC</i> .....	12
	Annexe 1 – Identification des domaines différenciants.....	13

## 1. Le contexte

Le paysage français de l'enseignement supérieur et de la recherche est en profonde transformation dans un contexte de compétition mondiale accrue et d'économie de la connaissance et de l'innovation.

Cette évolution, opérée depuis plus de 10 ans, conduira à identifier trois types de sites universitaires : les grandes universités de recherche (*celles ayant un label Idex ou Isite*), quelques sites présentant un intérêt pour les organismes nationaux de recherche, et les autres sites. La fin de la labellisation Isite nous exclut, pour l'instant, de ces grandes universités de recherche.

En revanche, tout site universitaire digne de ce nom se doit d'accueillir les étudiants et les personnels dans un environnement répondant aux standards internationaux. C'est pourquoi les chefs des établissements fondateurs d'UBFC ont choisi de travailler un projet d'animation scientifique de l'ESR régional en amont du travail sur le(s) vecteur(s) qui portera(ont) la(les) politique(s) de site(s).

Le dernier Comité d'orientation stratégique régional, associant les établissements fondateurs d'UBFC aux organismes nationaux de recherche et aux établissements de santé, a confirmé la volonté de mettre en place cette animation quelle que soit la future organisation administrative de l'ESR régional. Chacun mesure que la puissance de l'ESR régional réside dans la capacité des équipes de terrain à mettre en place des complémentarités et des synergies. Il est d'ailleurs notable que, malgré les difficultés, la communauté a su engranger de nombreux succès scientifiques qui renforcent les spécificités de l'ESR régional.

*Aujourd'hui, les partenaires **Arts et Métiers-campus de Cluny, Institut Agro Dijon, Université de Franche-Comté, Université de technologie de Belfort-Montbéliard et SupMicroTech** confirment leur intérêt pour ce projet d'animation scientifique de leurs équipes (Cf. § 7) et souhaitent ardemment que l'ensemble des forces de recherche de Bourgogne-Franche-Comté, préalablement fédérées dans le consortium ISITE-BFC, s'associent à la démarche.*

Le projet présenté ici envisage également la trajectoire que retiendront les établissements qui souhaitent travailler ensemble pour atteindre les objectifs définis en commun au sein du Conseil des membres et détaillés infra (§ 2 à 6).

La réussite passera par la détermination que les établissements qui le souhaitent mettront à lever les freins qui ont conduit à l'échec d'UBFC... Pour faire court, la réussite sera entière lorsque la mobilisation nécessaire sera traduite dans les pratiques opérationnelles des établissements, clé de la réussite.

Cette dernière sera facilitée par le soutien de l'État et conditionnée par l'engagement des collectivités à chaque échelle territoriale.

C'est dans ce contexte qu'une animation scientifique à l'échelle de la région garde tout son sens : porter des projets qui permettront aux établissements d'accroître leur ancrage territorial, l'attractivité et le rayonnement de la région Bourgogne-Franche-Comté à l'international.

## 2. Approche synthétique du projet

### Les atouts et les opportunités du site

- Une forte dynamique de coopération scientifique avec 4 domaines différenciants<sup>1</sup> en lien avec des défis scientifiques et sociétaux ;
- Une stratégie de recherche à l'échelle régionale (incluant les établissements de santé et les ONR) et des projets structurants ;
- Un positionnement géographique stratégique pour des partenariats transfrontaliers ;
- Une bonne connaissance mutuelle des acteurs de l'innovation (SATT, Incubateur, PEPITE, Pôles de compétitivité, Clusters, Accélérateurs, ...) ;
- Une bonne adéquation entre les thématiques de recherche, les filières industrielles et le patrimoine matériel et immatériel régionaux ;
- Une vitrine internationale formalisée par les Ecoles supérieures (Graduate Schools) ;
- Des spécificités académiques : Plateformes intégrées dans les Infrastructures de recherche nationales, niches scientifiques...

### La vision des chefs d'établissement pour le site

Devenir à 10 ans une référence en matière de recherche scientifique, attractive pour les talents, dans les 4 domaines différenciants en lien avec les grands défis sociétaux et scientifiques actuels et ce, afin d'offrir la meilleure formation aux jeunes, quelle que soit leur origine socio professionnelle.

### Les enjeux à adresser

**E1** - Lier les atouts communs du site aux enjeux :

- o de société :
  - *Préserver la planète en transformant nos modes de vie ;*
  - *Nourrir et soigner la population.*
- o et de territoires<sup>2</sup> :
  - *Chaînes de valeur au service d'une alimentation durable ;*
  - *Santé et soins individualisés et intégrés ;*
  - *Mobilité durable, intelligente et connectée: véhicules, infrastructures, et services innovants ;*
  - *Hydrogène pour une transition énergétique et économique : chaînes de valeur et usages ;*
  - *Matériaux et procédés avancés ;*
  - *Microtechniques et systèmes intelligents.*

**E2** - Susciter l'intérêt des talents (régionaux, français, et internationaux).

### Les Objectifs

en lien avec l'enjeu E1 :

1. Installer une identité scientifique de site ;
2. Construire un regroupement ouvert à tous les partenaires stratégiques ;
3. Favoriser, à la fois, l'interdisciplinarité et renforcer les thématiques fortes du site ;

---

<sup>1</sup> *Matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents ; Territoires, environnement, aliments ; Soins individualisés et intégrés ; Transfert & Circulation (Cf. annexe 1 pour plus de détails)*

<sup>2</sup> *Domaines de la Stratégie régionale d'innovation vers la spécialisation intelligente*

4. Développer des actions d'animation inter et intra domaines/instituts ;
5. Développer des réseaux thématiques à l'échelle nationale et internationale ;
6. Développer des Graduate schools fortement articulées avec les écosystèmes des établissements ;
7. Développer des stratégies d'interaction avec la société intra et interdomaines/instituts ;

en lien avec l'enjeu E2 :

1. Etre attractif pour les seniors : enseignants-chercheurs, chercheurs et personnels ITRF ;
2. Anticiper les départs massifs à la retraite :
  - a. favoriser l'accueil de docteurs talentueux (notamment le retour d'ex doctorants pour développer des collaborations avec l'université du post doc) ;
  - b. Attirer des talents venant de secteurs non académiques.
3. Positionner l'Université comme un atout pour les acteurs du monde socioéconomique ;
4. Attirer et former des étudiants talentueux régionaux, nationaux et internationaux (dans les GS).

**Notre ambition : les indicateurs de performance associés à 5 ans**

- Attractivité des talents
  - o Flux de chercheurs des ONR : +5
  - o Flux d'enseignants-chercheurs internationaux : +20
  - o Étudiants dans les Graduate schools:
    - Masters internationaux :
      - Mettre en avant 40 parcours de masters internationaux ;
      - Accueillir 60% d'UE et 40% d'internationaux.
    - Doctorants :
      - Inscrire 300 doctorants dans les parcours des GS ;
      - Accueillir 55% d'UE et 45% d'internationaux.
- Succès « emblématiques »
  - o ERC : passer de 0-1/an à 1-2/an ;
  - o IUF : passer de 1/an → 6/an ;
  - o Taux de sélection aux AAP européens : passer de 16% à 30%.
- Impact socioéconomique
  - o Stratégie d'innovation : 1 par domaine différenciant ;
  - o Création d'entreprises :
    - 2022 : Incubation : 20/an & PEPITE : 14/an ;
    - Ambition : 45/an, 3 emplois en moyenne par entreprise à 3 ans.
  - o Licences de Propriété industrielle :
    - 2020 : 29 licences (1,9 M€ cumulés)
    - Ambition : 70 licences (3,5 M€ cumulés)
  - o Insertion des diplômés à 18 & 30 mois
    - Matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents : 94 & 95%
    - Territoires, environnement, aliments : 84 & 92%
    - Soins individualisés et intégrés : 95 & 95%
    - Transfert & Circulation : nc
- SAPS
  - o Déploiement de la stratégie labellisée

## Les Principes directeurs

- Mettre en synergie nos forces et travailler en complémentarité ;
- Cultiver et valoriser nos éléments différenciants ;
- Conforter la recherche, le lien recherche-formation, l'innovation pédagogique et le lien recherche-innovation ;
- Internationaliser le site universitaire ;
- Valoriser la qualité de vie sur nos territoires et notre démarche de transition écologique ;
- Améliorer l'accueil des publics étudiants et personnels ;
- Favoriser l'émergence des potentiels des étudiants ;
- Renforcer la qualité de vie étudiante ;
- Affirmer le rôle de l'université dans le développement de notre société.

## Trois axes principaux de développement sont proposés :

- **Le premier vise à conforter la dimension Recherche de notre communauté et sa conjugaison, au meilleur niveau, à la formation et à la société.** Il s'agit de la compétence majeure que les membres souhaitent porter ensemble.  
Nous aurons à cultiver et à mettre en avant nos atouts scientifiques différenciants (*Matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents ; Territoires, environnement, aliments ; Soins individualisés et intégrés*) en recherchant les synergies, en valorisant nos complémentarités et en ayant une approche la plus inclusive possible afin de permettre l'expression de tous les talents. Notamment, nous finaliserons les travaux visant l'émergence d'un quatrième domaine scientifique différenciant représentant davantage les sciences humaines et sociales. Cette stratégie de structuration scientifique de notre site conduit à proposer des Graduate Schools<sup>3</sup>, adossant les niveaux master et doctorat aux laboratoires de recherche, cohérentes avec nos domaines différenciants.
- **Le deuxième axe concerne la création d'un environnement international, stimulant et attractif** à travers l'installation de Graduate schools. Nous les positionnerons comme nos ambassadrices internationales des éléments différenciants du site. Nous aurons, à travailler l'élargissement raisonné et la dynamisation de notre réseau de partenaires internationaux. Il s'agit là d'une condition nécessaire pour faciliter la mobilité de nos étudiants, mettre en place des doubles diplômes, des projets européens de recherche et accroître la présence de nos campus à travers le monde dans des sites universitaires partenaires stratégiques.
- **Le troisième axe s'intéresse à l'ancrage territorial d'UBFC.** Il vise, via des approches politique et stratégiques partagées entre les établissements, et en lien avec les projets portés par les territoires (connexions avec les collectivités, les associations, les grappes d'entreprises...), à positionner l'Université comme un espace démocratique d'échanges, de construction des savoirs et comme un acteur économique majeur, une ressource pour la région.

**Des initiatives transversales conforteront cette approche.** En fonction des sujets, des mutualisations, des coordinations et des collaborations seront poursuivies afin,

---

<sup>3</sup> 3 Graduate Schools ont émergé entre 2018 et 2021 et seront augmentées, selon la même dynamique, d'une quatrième Graduate School autour des sciences humaines et sociales à l'horizon 2024.



notamment, de développer les succès emblématiques du site (ERC, IUF, programmes européens...), l'entrepreneuriat étudiant, la vie et le bien-être étudiants, le numérique au service de la communauté (sciences ouvertes, services)...

### 3. Renforcer la signature scientifique du site et l'excellence de la recherche

Sur le plan national, notre site affiche une taille modeste<sup>4</sup>. Malgré une forte charge d'enseignement et une présence réduite des organismes nationaux de recherche<sup>5</sup>, il a cependant démontré sa capacité à remporter de nombreux succès. Par exemple, trois des six lauriers INRAE 2020, un laurier 2021 et deux médailles du CNRS (*innovation 2020 et cristal 2021*) ont été décernés récemment à des chercheurs du site. Les collectifs, quant à eux, sont engagés dans 55 projets du PIA dont 22 en coordination. Nos doctorants ont capté, ces deux dernières années, 4 des 14 Grand Prix i-PhD<sup>6</sup>. Ces quelques éléments, parmi de nombreux autres montrent que le site de Bourgogne-Franche-Comté mérite d'être identifié comme un site universitaire qui compte en France et à l'international.

Aujourd'hui, le premier enjeu à relever est de conforter la signature scientifique du site. Deux objectifs majeurs restent à atteindre :

- d'une part, nous avons à enrichir la signature scientifique de notre site en favorisant l'émergence d'un quatrième domaine différenciant, plus inclusif des sciences humaines et sociales. Les travaux en cours identifient le thème « Transfert et Circulation » comme candidat à un quatrième domaine différenciant pour le site. Ces domaines différenciants doivent être l'opportunité pour les équipes de renforcer leurs disciplines en traitant une question scientifique disciplinaire en lien avec un défi sociétal ou un défi scientifique. Ils doivent également être des vecteurs d'attractivité pour notre site ;
- d'autre part, nous avons à augmenter les succès scientifiques emblématiques du site afin de retenir l'attention de nos partenaires stratégiques et de notre tutelle. Cela passe notamment par la mise en réseau et la mobilisation des ressources et des compétences des établissements et des partenaires pour sensibiliser, identifier et encore mieux accompagner toutes celles et ceux qui postulent aux appels à projets compétitifs du type IUF<sup>7</sup>, ERC<sup>8</sup>, Horizon Europe...

Un deuxième enjeu est de favoriser le dialogue entre la recherche et la société civile. Pour y parvenir, une dynamique « science avec et pour la société » à l'échelle du site existe, avec une volonté de rayonnement international (par exemple la Nuit européenne des chercheurs qui est pilotée depuis la BFC).

---

<sup>4</sup> Repères BFC relativement au niveau national : 3,2% d'étudiants inscrits à l'université (11<sup>ème</sup> rang) ; 1,8% de chercheurs et enseignants chercheurs (11<sup>ème</sup> rang) ; 2,3% des publications (10<sup>ème</sup> rang) ; 11<sup>ème</sup> rang en nombre d'habitants et de PIB.

<sup>5</sup> Strater Bourgogne-Franche-Comté, décembre 2020, p. 10

<sup>6</sup> Le concours i-PhD vise à récompenser les jeunes chercheurs porteurs de projets entrepreneuriaux mobilisant des technologies de rupture.

<sup>7</sup> IUF : L'Institut universitaire de France désigne un ensemble d'enseignants-chercheurs sélectionnés par un jury international pour la qualité exceptionnelle de leurs recherches, appelés membres, bénéficiant d'une décharge à hauteur de deux tiers de leurs charges d'enseignement, d'une prime et d'une dotation budgétaire.

<sup>8</sup> L'ERC (European Research Council) finance l'excellence scientifique à la frontière des connaissances. C'est un programme "scientifique blanc" dédié à la recherche exploratoire, dont l'unique critère de sélection est l'excellence scientifique.

## 4. Créer un environnement international, stimulant et attractif

Nous aurons à pérenniser puis à développer notre offre de formation internationale (*master-doctorat, français-anglais...*), sans oublier ses liens avec le niveau licence et l'évolution des pratiques pédagogiques de la licence au doctorat pour la réussite des étudiants de tous horizons. Chaque domaine stratégique différenciant se voit doté d'une Ecole supérieure (*graduate schools*). Au sein de chacune d'entre elles, des alliances stratégiques avec des universités de renom, (*plutôt européennes pour amorcer des projets Horizon Europe*) et, idéalement, en lien avec des projets portés par les territoires seront à mettre en place et à faire vivre. Pour ce faire, les établissements partageront leur stratégie d'internationalisation et conviendront de cibles à atteindre ensemble. Il pourrait être question du développement d'alliances en lien avec chacun des domaines différenciants du site (« Food sciences » avec l'alliance Forthem associant l'université de Bourgogne, « Energy science and technology & SDGs<sup>9</sup> » avec le projet de l'université de Franche-Comté...)

Aujourd'hui, l'accueil des étudiants des Graduate schools et des personnels internationaux constitue une force du site. Nous aurons à la faire reconnaître via une généralisation du label européen HRS4R à l'ensemble de établissements du regroupement. Cette démarche de labellisation qualité est indispensable pour améliorer l'attractivité de notre site universitaire.

## 5. Ancrer le site universitaire dans son territoire

Les membres du groupement sont tous acteurs de l'écosystème d'innovation régional. Ils partagent les principaux instruments proposés par le ministère (*SATT, incubateur, PEPITE, Instituts Carnot...*) et bénéficient d'autres outils, spécifiques à chaque établissement, comme des Business Units<sup>10</sup>. Elles offrent des services à des niveaux de TRL<sup>11</sup> élevés et permettent de tisser encore plus de liens avec les entreprises, notamment les PME. Soutenus par ces outils, de nombreux chercheurs sont impliqués dans des projets répondant aux attentes des entreprises, voire s'inscrivent dans des projets de territoires. Les chercheurs contribuent également, avec le soutien des services culturels des établissements, à positionner et à ouvrir les pratiques et les enseignements de la recherche aux questions qui font débat dans notre société. Les programmes et les productions sont soutenus aussi bien au niveau européen que national et régional.

<sup>9</sup> SDGs : united nations Sustainable Development Goals

<sup>10</sup> Les business units complètent l'action des unités de recherche en proposant des actions de R&D et de prestations aux entreprises.

<sup>11</sup> Le TRL (Technology Readiness Level ou niveau de maturité technologique) est un système de mesure employé pour évaluer le niveau de maturité d'une technologie.

Nous aurons à conforter ces pratiques et à mieux les mettre en avant afin que l'Université soit reconnue comme un acteur clé du développement économique et social régional. Pour ce faire, nous coordonnons, via des groupes de travail thématiques, l'élaboration d'une politique d'innovation commune. Elle aura vocation à être déclinée en stratégies spécifiques à chacun de nos domaines scientifiques différenciants. Ici, nous souhaitons associer nos Ecoles supérieures et nos partenaires internationaux à des projets de territoires, autour d'approches d'innovation ouverte.

## 6. Mettre en place des initiatives transversales et communes

Les trois axes principaux de développement, dont il a été question ci-dessus, constituent la colonne vertébrale de l'action. Cependant, la transformation du site passe également par des initiatives transverses pour soutenir les ambitions en matière de recherche, de formation, d'entrepreneuriat et d'innovation, de valorisation et de dialogue sciences-société. Ces initiatives doivent s'appuyer sur une réelle dynamique opérationnelle de l'ensemble des parties prenantes : établissements, organismes nationaux de recherche...

En termes de **mutualisation** (*mettre en commun les ressources au profit d'un projet collectif et réactif*), nous aurons particulièrement à :

- **Installer des équipes « support » légères** pilotées par les équipes support des fondateurs afin de gérer les projets structurants portés par le site (France 2030...) ;
- **Mettre en place des équipes de « soutien » évolutives et expertes**, notamment une cellule d'appui au montage de projets pour renforcer les succès emblématiques ;
- **Co-accréditer les masters et le doctorat** entre les membres et l'éventuelle structure porteuse de la politique de site et des Graduate schools.

En termes de **coordination** (*organiser les différentes parties pour en faire un tout harmonieux et efficace*) nous porterons une attention particulière à :

- l'animation d'une **politique de site dynamique**. Elle concerne la prise en compte de l'ensemble des acteurs de l'ESR régional, notamment les écoles du supérieur, les établissements de santé engagés en recherche et les organismes nationaux de recherche. Le cadre des relations avec ces partenaires stratégiques et les instances de concertation politique [COS BFC] et stratégiques (stratégie concurrentielle [Copil Recherche] et stratégie de développement [COPil Plateformes]) devra être revu ;
- l'**internationalisation** du site en termes d'**accueil des internationaux** (étudiants, personnels) et d'**élargissement des partenariats et alliances** ;
- la mise en place et à l'animation du **futur SDVE**, au développement de l'**entrepreneuriat étudiant**, au déploiement de la **politique « SAPS »**.

En termes de **collaboration**, nous veillerons à échanger afin de :

- mettre en place un **véritable écosystème de développement des étudiants**, en les accompagnant dans un processus de maturation qui les préparera à devenir de acteurs de notre société. La prise en compte de leurs conditions de vie, en lien avec les

organismes spécialisés comme le CROUS, est l'une des clés pour leur permettre d'aborder leur parcours de formation avec sérénité. En effet, l'université ne doit plus se contenter de délivrer des savoirs. C'est en ce sens que les projets tels que le NCU RITM-BFC ou le PEPITE BFC sont importants pour le site ;

- prendre en compte les défis en lien avec les **transitions à la hauteur de la responsabilité environnementale et sociétale de l'ESRI** (*collaboration*): former aux enjeux de la transition écologique et disséminer la connaissance, trouver les solutions durables de demain et être acteur écologiquement responsable ;
- développer la culture du partage, la **valorisation des pratiques et des succès** (*collaboration*). Ce sont des leviers de la réussite. Ils devront faire l'objet d'une attention marquée.

## 7. L'animation scientifique du site

L'animation scientifique doit permettre la mise en place de stratégies partagées par toutes les équipes du site et d'un domaine thématiquement cohérent et favoriser les échanges interdisciplinaires. Cette animation doit s'appuyer sur une structuration lisible à l'externe et montrer une grande agilité en termes d'organisation, afin de prendre en compte les spécificités des disciplines très variées qui font la richesse de notre site. Enfin, l'animation scientifique doit associer l'ensemble des partenaires stratégiques du site.

### 7.1. Les domaines ou instituts différenciants

Ainsi, il a été décidé de simplifier la structuration autour de 4 domaines/instituts reposant sur les 3 axes scientifiques différenciants constitués lors de la mise en œuvre du projet ISITE-BFC et complétés par un domaine plus identifiant des SHS, actuellement nommé « Transfert & Circulation ».



Chacun de ces domaines/instituts a pour objectif de définir et de développer une stratégie de recherche au sein d'un ensemble de thématiques d'une grande importance sociétale, tout à la fois ancrées sur les spécificités du territoire Bourgogne-Franche-Comté et porteuses d'attractivité et de développement. Ainsi chaque domaine/instituts a pour mission de :

- proposer une déclinaison du plan d'action stratégique de site en termes de Recherche, de Formation à et par la recherche, de Valorisation et de lien Sciences-société ;

- Travailler au renforcement des disciplines et stimuler l'émergence de projets interdisciplinaires ;
- prendre en compte des défis scientifiques et sociétaux adressés par les projets structurants du site;
- développer les infrastructures de recherche de son secteur notamment en lien avec la feuille de route nationale des infrastructures de recherche ;
- élaborer et tenir à jour un outil de mesure de l'impact des activités scientifiques du domaine, proposer des actions en vue de renforcer le positionnement et l'attractivité du domaine ;
- valider et situer dans la politique du domaine les profils recherche des postes d'enseignants-chercheurs qui seront soumis aux concours ;
- stimuler les réponses coordonnées aux appels à projets ;
- intervenir sur tout autre sujet qui est proposé par la gouvernance d'UBFC.

Ces domaines/instituts devraient être initiés rapidement pour éviter toute fracture. Ils auront à s'organiser librement afin de répondre à l'ensemble des missions indiquées supra, même si la structuration portée par les Graduate schools du projet SFRI doivent servir de base à la réflexion. Ils devront néanmoins comprendre a minima une assemblée des directeurs d'unités de recherche et une commission de développement des infrastructures de recherche. Leurs animateurs seront proposés par chaque domaine/institut et validés en COS BFC.

## 7.2. Le comité de pilotage stratégique de la recherche (CPSR)

Le CPSR a pour rôle de :

- proposer une vision stratégique et la communiquer aux domaines/instituts . Il se positionne entre le COS BFC qui fixe les grandes orientations stratégiques du site, notamment en matière de recherche et les structures opérationnelles de recherche (laboratoires, structures fédératives, ...). Il donne vie à la stratégie de recherche du site en réalisant la synthèse des travaux menés au sein des domaines/instituts et en proposant des ajustements dans les trajectoires envisagées au sein de chacun de ces domaines. Il base ses travaux sur une analyse stratégique concurrentielle qui vise à renforcer la position du site universitaire de Bourgogne-Franche-Comté relativement aux autres sites français et européens. Notamment il s'assure de l'attractivité des domaines différenciant du site (*Matériaux et systèmes intelligents pour la société ; Territoires, environnement, aliments ; Soins individualisés et intégrés ; Transfert et circulation*) ;
- éclairer les décisions des instances des partenaires ;
- transformer la vision en actions concrètes. Le CPSR propose des actions concrètes à mettre en œuvre, à moyen et à long terme, afin d'atteindre les objectifs définis collégialement.

Le CPSR est composé de l'ensemble des animateurs de domaines/instituts et est animé par le collège des vice-présidents recherche. Il associe à ses travaux les organismes nationaux de recherche et les établissements de santé, ainsi que toute autre personne dont l'expertise paraît utile.

### 7.3. Le Comité de pilotage « Plateformes »

Le pilotage des infrastructures de recherche (plateformes techniques) revêt une importance fondamentale car les équipes doivent avoir accès à des équipements adaptés aux travaux qu'elles mènent aux limites de la connaissance. Dans ce contexte, il convient de prendre en compte les nouveaux apports de la technologie, l'évolution des pratiques scientifiques, l'articulation au niveau régional et national, voire dans des réseaux européens ou internationaux, les investissements humains et financiers, les retombées pour l'innovation tout comme les reconfigurations du paysage français de la recherche et de la formation.

Aujourd'hui, ce pilotage est opéré par le *CoPil Plateformes* (une trentaine de membres) qui associe des responsables de plateformes et des représentants de toutes les tutelles engagées dans ces plateformes. Il a été installé début 2020 et est animé par un bureau de huit personnes. Il intervient sur différents sujets :

- le recensement et labellisation BFC des plateformes ou de regroupements de plateformes ;
- la réflexion sur l'évolution des plateformes (veille, émergence, regroupement ...) ;
- l'accompagnement des plateformes dans l'élaboration d'une feuille de route à 3-6-10 ans (positionnement au niveau national, jouvence, nouveaux équipements...) ;
- l'incitation à la mise en œuvre d'une démarche de labellisation (TGIR...)/certification (management, égalité femmes-hommes, diversité...) ;
- la réflexion sur les bonnes pratiques en matière de coûts et de tarifs des prestations ;
- la réflexion sur la mise en visibilité des plateformes et de leur offre ;
- la proposition d'organisation de workshops ou autres manifestations de diffusion ;
- la mise en place de groupes de travail sur des thématiques identifiées en AG, COS PF...
- la proposition de classement pour les AAP Régionaux ;
- ....

Demain, ce Comité de pilotage aura à évoluer pour prendre en compte l'installation des domaines/instituts et leurs commissions de développement des infrastructures de recherche.

### 7.4. Le Comité d'orientation stratégique BFC

Le COS BFC est le lieu de concertation des partenaires de la politique de site. Il travaille aux grandes orientations et à la stratégie scientifique globale du site de Bourgogne-Franche-Comté.

Ce COS est animé par la structure porteuse de la politique de site qui joue ainsi son rôle de chef de file de l'ESR régional qui lui a été donné par la loi du 22 juillet 2013. Il associe l'ensemble des représentants des établissements et organismes de l'ex consortium ISITE-BFC. Il pourrait être élargi.



## Annexe 1 – Identification des domaines différenciants

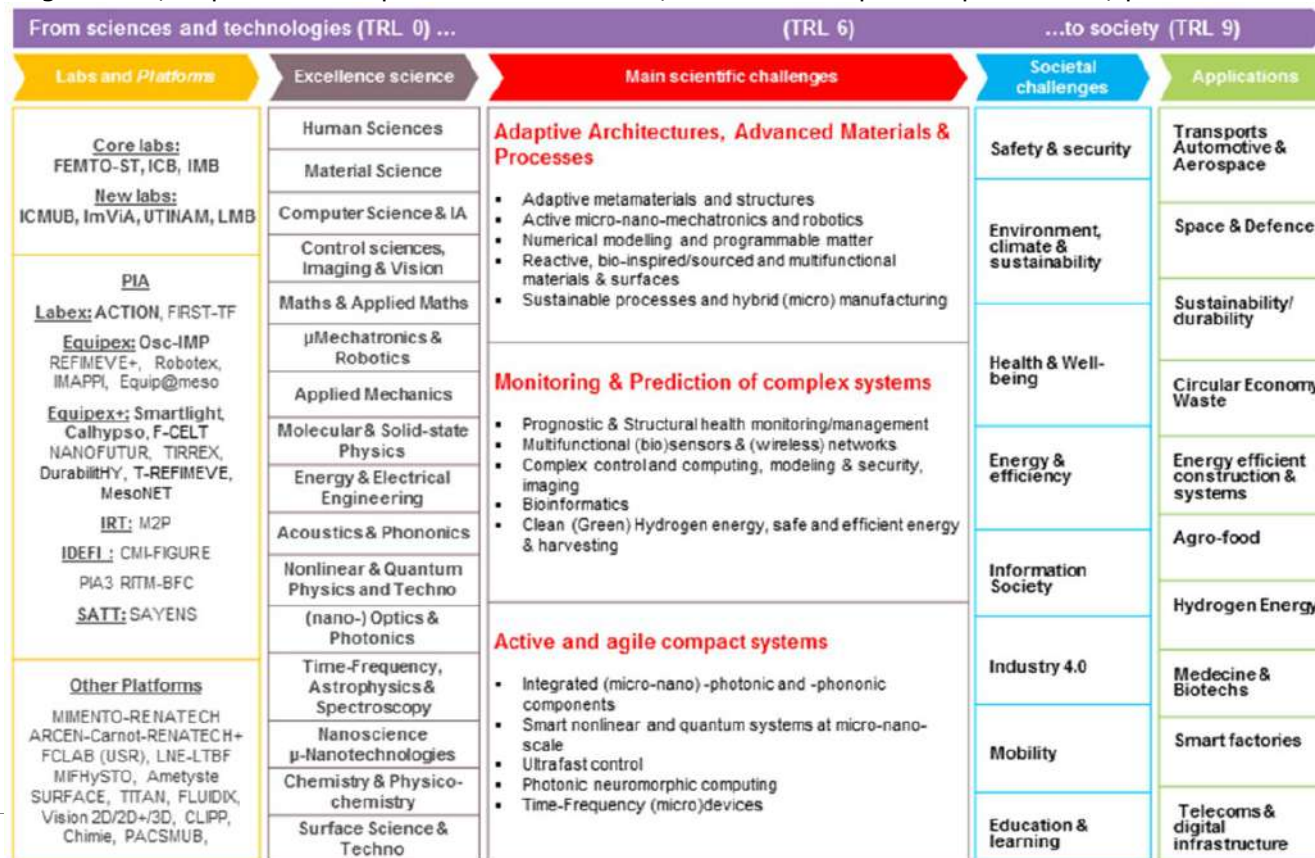
### Thématiques du domaine Matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents :

**Matériaux et procédés avancés** : (nano) matériaux et composites, chimie durable, couches minces structurées, surfaces fonctionnelles, traitement de micro/nano-matériaux, composants métalliques nucléaires, systèmes productifs.

**Systèmes intelligents intégrés dans la société** : micro/nanotechs/robotique, (nano)photonique non linéaire, nouveaux paradigmes informatiques, Intelligence artificielle, phononique, composants temps-fréquence, capteurs, médiation et usages.

**Hydrogène énergie, cogénération d'énergie électrique et thermique** : matériaux et systèmes de production d'électricité (stationnaire, transport, micro-réseaux), systèmes de conversion d'énergie électrique et thermique, transition énergétique.

**Société numérique & Humanités** : transition numérique, paradigmes innovants d'exploration des données (dont analyse linguistique et discursive), réalité augmentée, impact numérique sur les territoires, modélisation pour le patrimoine, production collective de connaissances.

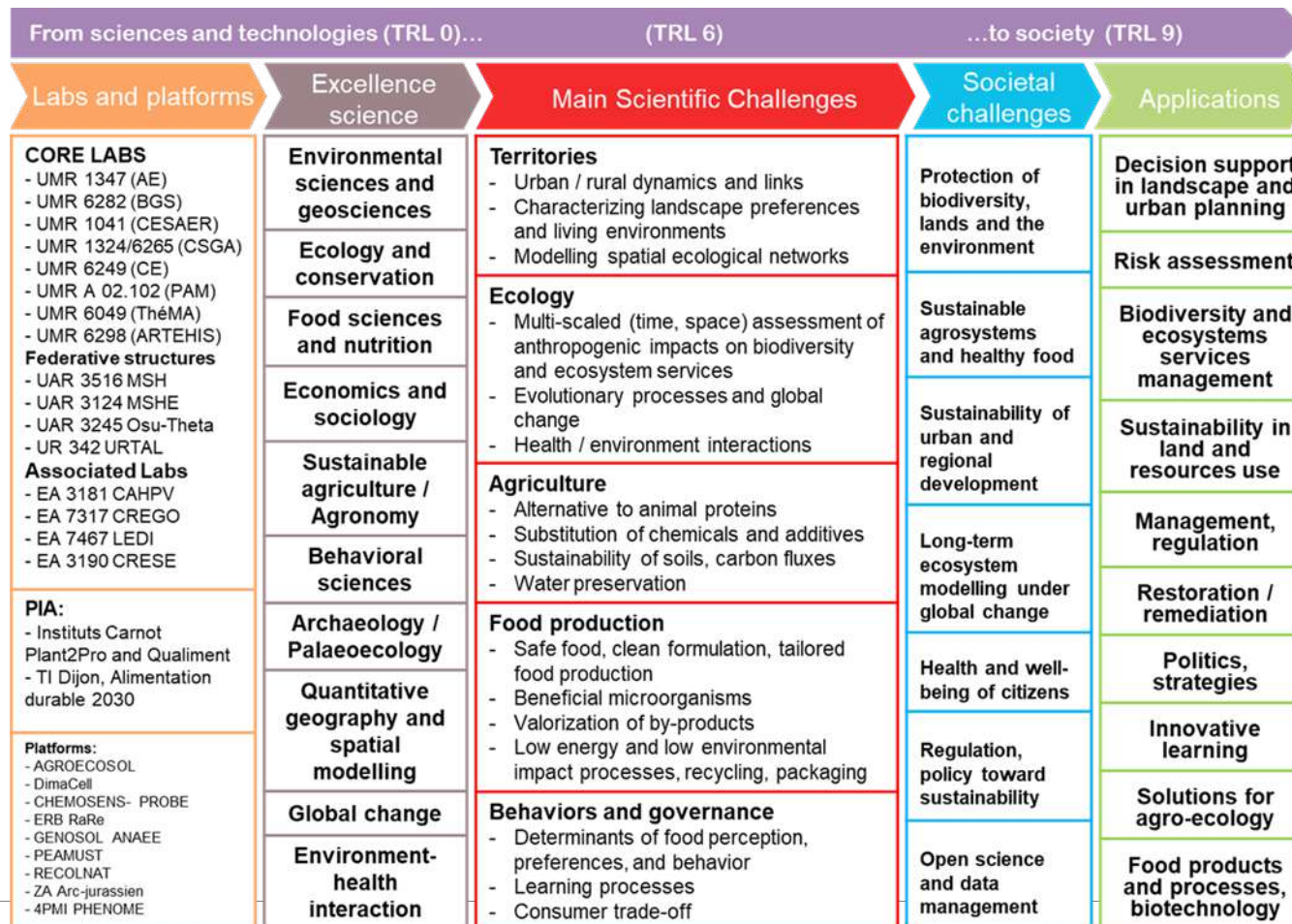


**Thématiques du domaine Territoires, environnement, aliments :**

**Complexité et processus de transition vers des territoires durables :** modélisation des fonctionnements territoriaux ; interactions ville-périurbain-campagne ; relations emploi, territoires, mobilité et identité ; pouvoirs, conflit, coopération et innovation territoriale.

**« Livelisystem » et processus de transformation environnementale, agro-écologie :** interactions homme-milieu dans la longue durée ; trajectoires et résilience des socio-écosystèmes ; agro-écosystèmes de culture ; services écosystémiques ; liens environnement-santé ; politiques environnementales ; conservation digitale et usage des données environnementales.

**Innovation au sein de chaînes alimentaires intégrées – production et comportements :** alimentation durable et transition alimentaire ; comportements alimentaires, aliments et santé ; produits alimentaires innovants ; liens terroirs, qualité et savoir-faire.



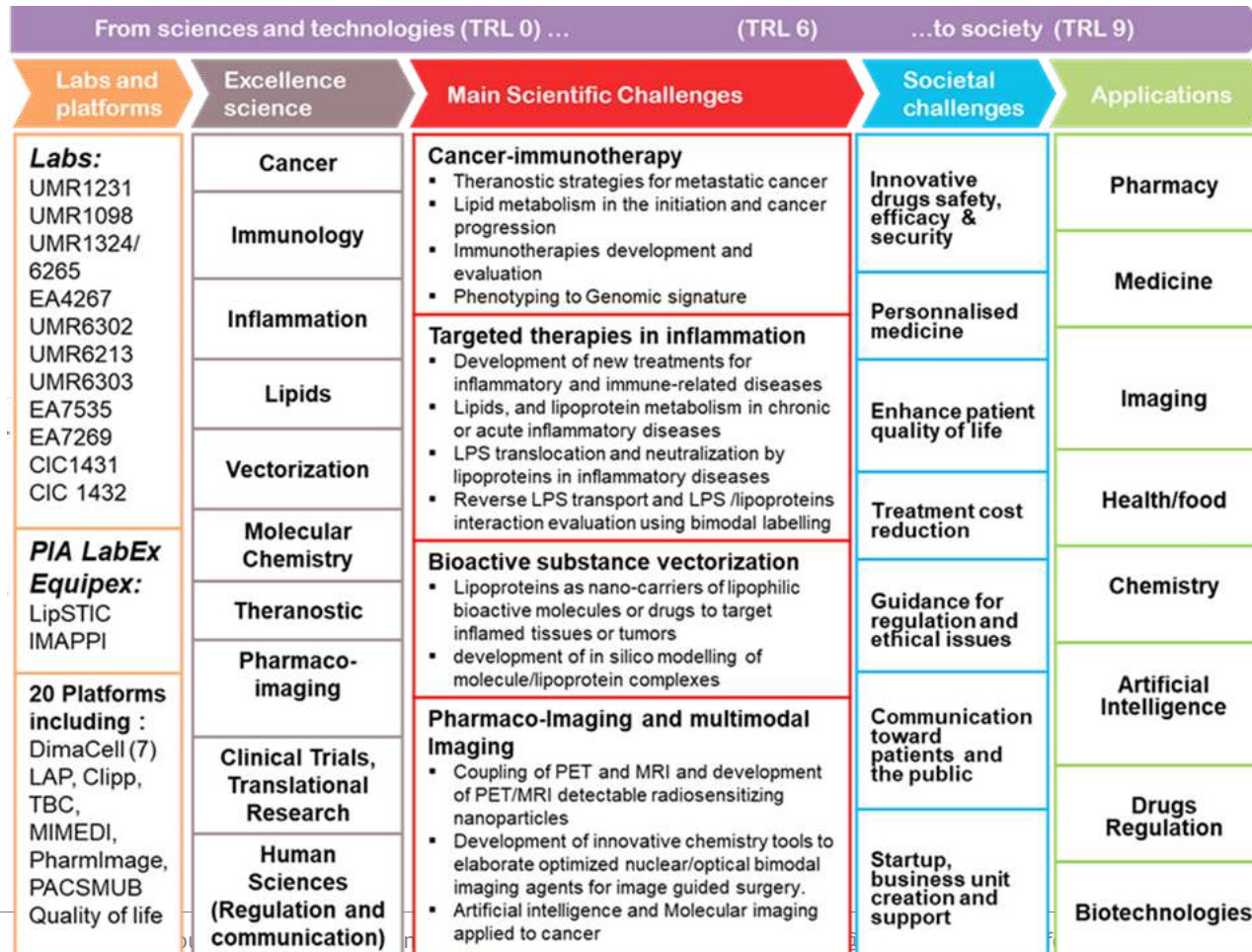
**Thématiques du domaine Soins individualisés et intégrés :**

**Soins personnalisés :** Thérapies ciblées, lipoprotéines, inflammation, onco-immunologie, oncogénétique, lipides, troubles génétiques et du développement, médecine personnalisée et justice sanitaire.

**Innovations thérapeutiques et technologiques :** pharmaco-imagerie, théranostique, distribution de médicaments, laboratoires sur puces, histoire des sciences, économie et sociologie de l'innovation, méta-données numériques et législation.

**Qualité de vie :** stimulation cognitive, réhabilitation, plasticité neuronale, ergonomie, réalité virtuelle, vulnérabilité au cours de la vie et prévention des risques.

**Ethique et évolutions socio-démographiques,** communication en santé, évolution et évaluation des politiques de santé.







## **Thématiques du domaine Transfert et circulation (en cours de travail avec la communauté)**

**Circulation des savoirs et des idées** : processus et mécanismes de transferts (dont les pathologies dans la circulation des savoirs) ; pratiques éducatives et de médiation, savoirs savants et modes de diffusion scientifique, circulations inter-textuelles, transferts entre sciences, interactions culturelles ; transferts des modèles d'organisations des sociétés ou de leurs critiques et/ou alternatives...

**Circulation des biens et des personnes** : marqueurs et traces de transferts et d'échanges, pratiques de marchés, frontières, migrations, mobilités, recompositions territoriales, lieux de passage et de transition...

**Circulations entre générations et groupes sociaux** : transmissions intergénérationnelles, transferts de temps (travail et loisirs), circulations entre sphère publique et sphère privée, transferts de cultures corporelles, circulation de l'idée de nature dans les sociétés contemporaines...

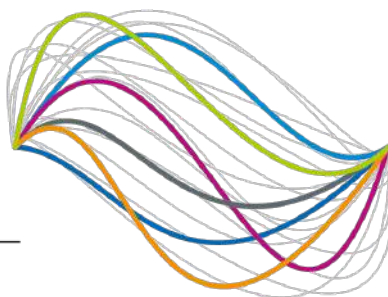


# Vers la transformation ou la disparition d'UBFC

Document de travail transmis aux établissements le 21 octobre 2022  
et amendé le 9 novembre 2022

## UBFC

UNIVERSITÉ  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



### LES ÉTABLISSEMENTS MEMBRES D'UBFC



UNIVERSITÉ  
FRANCHE-COMTÉ



L'INSTITUT  
agro  
Dijon



BSB  
BURGUNDY SCHOOL OF BUSINESS

Arts  
Sciences et  
Technologies  
et Métiers

# Table des matières

<b>1. Introduction</b>	<b>3</b>
<b>2. État des lieux d'UBFC</b>	<b>4</b>
2.1. Ressources humaines affectées aux services de support et de soutien	4
2.2. Ressources humaines sur projets : doctorants et post-doctorants	4
2.3. Inventaire des projets collaboratifs portés par UBFC	5
2.4. Projections financières	5
a. Présentation du contexte particulier d'UBFC	5
b. Fonctions de support - Projection 2022 à partir du réalisé à mi 2022.	6
c. Fonctions de support - Projection 2023.	6
<b>3. Points d'attention en amont de l'évolution d'UBFC</b>	<b>7</b>
3.1. Accompagnement des Ressources humaines	7
a. Projet d'engagement des établissements pour l'accompagnement et le suivi personnalisés des personnels [ <i>inspiré du modèle de Montpellier – à valider avec les établissements</i> ]	7
b. Stabilisation de la dotation de l'État	8
3.2. Points de vigilance liés au transfert des projets dans les établissements	8
a. Processus de transfert et impact sur les projets scientifiques	8
b. Identification de la charge de travail et des points de vigilance internes	9
3.3. Identification des autres points à traiter	10
a. Doctorat	10
b. Masters internationaux	11
c. Partenariats internationaux	11
d. Agence comptable	11
<b>4. Propositions de conditions de sortie des partenaires sécessionnistes</b>	<b>12</b>
4.1. Université de Bourgogne	12
4.2. Burgundy School of Business	12
<b>5. Scenario 1 – transformation d'UBFC</b>	<b>12</b>
<b>6. Scenario 2 – dissolution d'UBFC</b>	<b>13</b>
6.1. Agenda d'arrêt d'UBFC	13
6.2. Conditions de sortie d'UBFC des 5 membres	13
6.3. Reprise des balances de sortie du compte financier	13
<b>7. Premier agenda des actions à mener</b>	<b>14</b>
<b>Annexe 1 - ventilation des projets par établissement du porteur principal</b>	<b>15</b>
<b>Annexe 2 -accords internationaux en cours et en discussion</b>	<b>18</b>



## 1. Introduction

La décision du CA de l'université de Bourgogne en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022 a conduit le Ministère à demander aux établissements de travailler à un nouveau projet d'animation scientifique du site et à envisager la façon de porter ce projet.

Dans le même temps, il est demandé de produire un calendrier d'arrêt de la COMUE actuelle et de prévoir les conditions de sortie des acteurs.

Les discussions menées au niveau du site montrent que :

- l'université de Bourgogne est rejointe par BSB ; ces deux établissements souhaitant sortir d'UBFC à la fin du contrat de site (fin 2023 pour la recherche et mi 2024 pour la formation). Un projet d'établissement public expérimental est en construction avec d'autres partenaires ;
- l'université de Franche-Comté, l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard, l'Institut Agro-Dijon, SupMicrotech et Arts et Métiers-campus de Cluny souhaitent poursuivre leur action dans le cadre d'une COMUE expérimentale et élargir leur partenariat.

Aussi, ce document produit un état des lieux d'UBFC, identifie des points de vigilance à avoir en amont de toute évolution, formalise les conditions de sortie des établissements « séparatistes » et propose un premier agenda de travail pour réussir le passage de la COMUE actuelle à la suivante (scénario 1) ... ou à son arrêt simple (scénario 2).

Déclaration du président d'UBFC : *Mettre fin à une aventure commune dans un climat serein n'est pas tâche aisée et est peut-être impossible. Mais, il est de la responsabilité des établissements d'assumer l'échec du mode de regroupement actuel et d'accepter de prendre en charge le reclassement des personnels. Ceci nécessitera de travailler dans un cadre coopératif et engagé qui devra être formalisé d'ici la fin de l'année 2022 afin de limiter au mieux les risques psychosociaux à UBFC.*

## 2. État des lieux d'UBFC

### 2.1. Ressources humaines affectées aux services de support et de soutien

Le tableau présenté infra récapitule la répartition des personnels des fonctions de support et de soutien au 12 octobre 2022. Une comparaison avec les effectifs présents à la fin de l'année 2021 montre une relative stabilité en volume des effectifs, avec un effectif total de 87,95 ETP à placer en regard des 86,6 ETP de la fin de 2021. Par ailleurs, 26,85 ETP sont localisés à Dijon, soit près d'un tiers des personnels.

Unité de compte : ETP	Statut				Localisation		Source de financement				
	Total	CDD	CDI	TIT	Bes. & Belf.	Dijon	Titre 2	Fonds Propres	Projets	MAD payantes	MAD gratuites
Etat au 15/10/2022											
Affaires Juridiques	1,5	1,5			1,5			0,5	1		
Agence Comptable	2	1		1		2	2				
Communication	4	3		1	4		1	2	1		
DGS/aff. générales..	3,5	1,5		2	3,5		3,5				
Direction des Affaires Financières	16,6	15,6		1	13,6	3	4	2	10,6		
Mission doctorale et Ecoles Doctorales	9,7	3,5		6,2	7,9	1,8	4,2	0,5	0	1	4
Formation Insertion Professionnelle	9,5	7,5		2	8,5	1	3,5		6		
Présidence	2	1		1	2		2				
Recherche et Projet Structurant	5,15	3,15	2		1	4,15	1		4,15		
Relations internationales	6	6			1	5	1		5		
Ressources Humaines	4,8	3,8		1	4,8		1	1,8	1	1	
Service Informatique	6,8	6		0,8	6,8		1,8	5			
<b>Fonctions support</b>	<b>71,6</b>	<b>53,6</b>	<b>2</b>	<b>16</b>	<b>54,6</b>	<b>17</b>	<b>25</b>	<b>11,8</b>	<b>28,75</b>	<b>2</b>	<b>4</b>

Unité de compte : ETP	Statut				Localisation		Source de financement				
	Total	CDD	CDI	TIT	Bes. & Belf.	Dijon	Titre 2	Fonds Propres	Projets	MAD payantes	MAD gratuites
ISITE-BFC	1	1			1				1		
NCU - RITM-BFC	5,9	5,9				5,9			5,9		
SFRI -UBFC Integrate	4	4			1	3			4		
EUR EIPHI	2	2			1	1			2		
Plateforme Fin de vie	2,7	1,3	0,6	0,8	2,7				1,9	0,8	
Pôle santé publique	0,8	0,8			0,8				0,8		
<b>Soutien aux Projets</b>	<b>16,4</b>	<b>15</b>	<b>0,6</b>	<b>0,8</b>	<b>6,5</b>	<b>9,9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15,6</b>	<b>0,8</b>	<b>0</b>
<b>Total général</b>	<b>87,95</b>	<b>68,6</b>	<b>2,6</b>	<b>16,8</b>	<b>61,1</b>	<b>26,9</b>	<b>25</b>	<b>11,8</b>	<b>44,35</b>	<b>2,8</b>	<b>4</b>
					<b>87,95</b>				<b>87,95</b>		

En plus des personnels identifiés dans ce tableau, des postes ont été attribués aux établissements fondateurs théoriquement pour les aider à exercer certaines missions d'UBFC relatives au site :

Établissement	uB	UFC	UTBM	IAD
Nb d'ETP affectés	4	1	1,5	0,5

Enfin, un plafond d'emploi État sur Titre 2 de 26 ETPT et un schéma d'emploi conduisant à 26 ETP au 31 décembre 2022 ont été accordés à UBFC. Le réalisé se monterait à 25,2 ETP au mois de décembre 2022 et nous observons une moyenne de 22,39 ETPT, donc bien en dessous du plafond. Ceci s'explique par les départs intervenus au cours de cette année, départs qui n'ont pas pu être tous immédiatement remplacés.

### 2.2. Ressources humaines sur projets : doctorants et post-doctorants

Les doctorants et post-doctorants sont financés par le biais des projets gagnés par les chercheurs et, pour une part plus réduite, grâce au « contingent LPR ». Le tableau, ci-dessous, récapitule

les contrats doctoraux (CD) supplémentaires alloués au site dans le cadre de la LPR. 13 contrats ont été effectivement reçus sur les 16 annoncés et 14 doctorants ont été embauchés.

	2021-2022	2022-2023
Nombre de CD de la <b>pré-notification</b>	<b>7</b>	<b>9</b>
Base de calcul (nb d'inscrits en 1 <sup>ère</sup> année de l'année N-3)	426	417
Nombre de CD de la <b>notification intermédiaire</b>	<b>5</b>	<b>8</b>
Base de calcul (nb d'inscrits en 1 <sup>ère</sup> année de l'année N-2)	417	406

En consolidant l'ensemble des doctorants et post-doctorants financés à la fois sur projets, sur le contingent LPR et sur fonds propres (1<sup>1</sup>), ce sont 324 doctorants et post doctorants qui ont été salariés par UBFC en 2021 et 386 en septembre 2022.

### 2.3. Inventaire des projets collaboratifs portés par UBFC

UBFC gère l'ensemble des projets collaboratifs et des projets structurants portés par les unités de recherche du site, sauf les projets portés par les organismes nationaux de recherche et certains autres projets spécifiques. Le tableau ci-dessous récapitule les projets en cours, en fonction des financeurs et de leur date de fin.

état des projets	en cours 01/09/2022	fin avant 01/01/2024	fin entre début 2024 et mi 2024	fin entre mi 2024 et fin 2024	fin après 01/01/2025
Région BFC*	91	17	9	3	62
ANR (hors PIA)	171	63	20	26	62
H2020	42	21	5	2	14
FEDER	18	18	0	0	0
ANR - PIA	17	2	3	2	10
<b>nombre total</b>	339	121	37	33	148

Les projets du PIA qui se terminent le premier semestre 2024 sont deux PPR (Team Sport, Hypoxperf2) et un Equipex (Oscillator-IMP). Le second semestre verra le Labex Lipstic et l'Equipex Imappi arriver à leur terme. Enfin, le projet ISITE-BFC s'arrêtera définitivement fin janvier 2025 avec les dernières rémunérations de doctorants.

La ventilation des projets par établissement du porteur principal est apportée en annexe 1.

### 2.4. Projections financières

#### a. Présentation du contexte particulier d'UBFC.

Tout d'abord, il convient de préciser que le budget d'UBFC a presque été multiplié par 3 entre 2017 et 2021 en raison des nombreux succès engrangés par les équipes. Ensuite, le budget est « fléché » à environ 96%. C'est-à-dire que les dépenses correspondent, pour 96% d'entre elles, à des projets spécifiques (projets ANR, Europe, PEPITE [entrepreneuriat étudiant], etc.). **Seuls 4% environ du budget sont réellement globalisés et permettent d'assurer le financement des fonctions de support.**

Les recettes de cette partie globalisée sont constituées de la contribution des établissements membres (300 k€ au total), de la SCSP (200 k€ environ) et des frais de gestion des contrats gérés par UBFC. En effet, les frais de gestion collectés sur les contrats sont partagés entre UBFC

<sup>1</sup> lié au différentiel entre le nombre de CD finalement accordés sur contingent LPR et les embauches effectives réalisées en amont de la notification finale

et les établissements engagés dans les projets (Cf. Tableau ci-dessous). Ceux des projets du PIA sont répartis si les crédits sont reversés aux établissements, ou conservés dans leur intégralité si les crédits sont entièrement gérés par UBFC.

Frais de gestion/généraux	UBFC	Etab. hébergeur
Région : non applicable	6 à 8 etp	-
ANR : 25% de l'aide	4,00%	21,00%
PIA (hors PEPR) : 8%	3% ou 8%*	5% ou 0%
PIA – PEPR : 20%	7,5% ou 20%*	12,5 ou 0%
Projets européens : 25%	2,50%	22,50%
Bourses Marie Curie	1% gestionnaire	3% hébergeur
FEDER	5,625% des frais de personnel	9,375% hébergeur

\* si gestion intégrale WP

#### **b. Fonctions de support - Projection 2022 à partir du réalisé à mi 2022.**

Les charges « support » sont estimées à partir des dépenses constatées à ce jour, augmentées d'une estimation au prorata temporis. Ainsi, à la fin de l'année 2022, nous devrions arriver à :

- Coût des personnels « support » (rémunérés sur fonds propres) : 0,57 M€ (93% des dépenses de 2021) ;
- Fonctionnement : 0,75 M€ (77% des dépenses de 2021) ;
- Investissement : 0,04 M€ (27% des dépenses de 2021).

Les recettes « support », outre la contribution des membres et la SCSP intègrent les frais de gestion sur les contrats réalisés. Une estimation réaliste à ce jour les chiffre à 540 k€.

Le résultat de l'exercice serait donc déficitaire, pour les fonctions de support, et voisin de **-320 k€**.

Par ailleurs, UBFC se verra dotée du fonds non consommable (1M€) et du bonus de liquidation de la Fondation de coopération scientifique BFC (environ 200 k€) dont la dissolution est prévue fin 2022.

Le modèle économique d'UBFC devait être revu suite à la perte du projet ISITE ; la crise actuelle n'a pas permis de travailler. Seule une contrainte des dépenses de fonctionnement et d'investissement a été opérée.

#### **c. Fonctions de support - Projection 2023.**

A ce jour la perspective de la construction du budget 2023 pour les fonctions de support s'avère difficile compte-tenu des incertitudes tant sur les recettes que sur les dépenses.

**S'agissant des dépenses**, elles devraient notamment augmenter (de l'ordre de 50 000 à 100 000 €) du fait de :

- l'arrêt du financement ISITE d'un certain nombre de CDD qui seront pris en charge jusqu'à la fin de l'année sur le budget général ;
- l'inscription d'une somme pour l'accompagnement des agents vers une mobilité ou une reconversion ;
- l'effet en année pleine de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires et agents assimilés ;
- de l'impact de l'augmentation des coûts de l'énergie (chauffage et électricité).

**S'agissant des recettes**, si on peut faire l'hypothèse que les contributions des EM et la SCSP restent stables, l'estimation des frais de gestion est beaucoup plus aléatoire.

Les estimations devront, bien entendu, être affinées mais, en fonction du niveau de ces frais de gestion, le déficit en fin d'année pourrait varier entre 400 000 et 600 000 €.

Ci-dessous, un tableau présente une synthèse incluant une estimation raisonnablement optimiste des frais de gestion pour l'année 2023.

DEPENSES SIEGE			RECETTES SIEGE		
Nature	Montant €	Ratio	Nature	Montant €	Ratio
Fonctionnement	802 580,00	56,2%	Contribution 7 EM	300 000,00	29,6%
Investissement	27 000,00	1,9%	Subvention charge service public	200 000,00	19,8%
Personnel salaires	463 629,38	32,5%	Frais de gestion hors PIA	218 909,03	21,6%
Personnel indemnitaire	135 499,20	9,5%	Frais de gestion PIA	293 566,64	29,0%
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 428 708,58</b>	<b>100,0%</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 012 475,67</b>	<b>100,0%</b>

Dans cette hypothèse, le déficit serait de l'ordre de 400 k€.

### 3. Points d'attention en amont de l'évolution d'UBFC

Les points d'attention dont il est question dans ce chapitre concernent les deux scénarii avec une acuité plus marquée pour le scénario 2, dit de dissolution d'UBFC. Il est utile d'avoir présent à l'esprit que la transformation d'UBFC (scénario 1) nécessitera de prendre en compte l'évolution des Ressources Humaines puisque la trajectoire ne sera plus la même, avec des objectifs et des missions vraisemblablement différentes.

#### 3.1. Accompagnement des Ressources humaines

##### a. Projet d'engagement des établissements pour l'accompagnement et le suivi personnalisés des personnels *[inspiré du modèle de Montpellier – à valider avec les établissements]*

Dans le cadre de l'accompagnement « RH » des personnels au sein de la(les) nouvelle(s) politique(s) de site, **la trame suivante est proposée aux établissements**. Elle fera, après validation, l'objet d'un document contractuel :

- Affirmation du principe général de maintien des agents titulaires et contractuels dont le contrat court au 1er janvier 2024 ;
- Garantie de la continuité de service à l'ensemble de la communauté scientifique jusqu'à l'évolution d'UBFC, en discutant avec UBFC préalablement à toute proposition professionnelle aux personnels d'UBFC ;
- Redéploiement au sein de chaque établissement des agents de la COMUE pour une intégration dans les effectifs des établissements entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et la date effective de la dissolution d'UBFC, et ce, afin d'assurer la totale continuité des payes et du suivi des dossiers administratifs des agents ;
- Absence de mobilité géographique imposée ;
- Application du régime d'horaires et congés du nouvel établissement d'affectation ;
- Accès aux dispositifs RH, d'action sociale, et de mobilité interne des nouveaux établissements d'affectation ;
- Bénéfice, pour les agents concernés, des régimes indemnitaires spécifiques existants dans leur établissement d'affectation ;
- Accès aux plans de formation des établissements d'affectation, via le correspondant RH et la cellule d'appui territorial ;
- Mise en place d'une cellule d'accompagnement des agents associant l'ensemble des établissements. Un correspondant RH sera en outre identifié dans chaque établissement afin de faciliter les liens et la circulation de l'information, chacun des acteurs s'engageant par ailleurs à respecter le principe de discrétion et de confidentialité au cours de la procédure ;
- Le cas échéant, les nouveaux besoins identifiés dans le cadre de la nouvelle politique de site se traduiront par l'élaboration de fiches de poste qui seront publiées sur un espace partagé et accessible à tous, avec priorité aux agents d'UBFC ;

- Un bilan d'étape à 6 mois sera réalisé avec chaque agent redéployé par son nouveau responsable. Un suivi particulier pourra par ailleurs être mis en place lorsque l'agent subit une situation particulière ou exceptionnelle (problèmes sociaux ou médicaux).

Par ailleurs, en fonction des statuts des personnels concernés, les établissements s'engagent également sur certaines dispositions spécifiques comme suit :

#### **Pour les personnels titulaires**

- Application des dispositifs d'accompagnement indemnitaire existants et prévus par la réglementation en vigueur en fonction des situations individuelles, analysées au regard des différents régimes indemnitaires des établissements d'affectation ;
- Les demandes de mobilité peuvent se faire sur les fonctions identifiées dans le cadre de la nouvelle politique de site, des besoins affichés le cas échéant par les établissements membres, ou dans une logique géographique.

#### **Pour les personnels contractuels**

- Poursuite des contrats de tous les agents au 1er janvier 2024 pour la durée restant à courir de leur contrat ;
- Pour les agents en exercice sur les projets, prolongation au-delà du 31/12/2023 des contrats à durée déterminée lorsque les trois conditions de maintien de l'activité, d'identification du financement, et de qualité de la manière de servir de l'agent sont réunies ;
- Reprise, dans la mesure où celles-ci ne contreviennent pas à la réglementation, des clauses substantielles du contrat dont bénéficient les agents, en particulier celles qui concernent la rémunération ;
- Assimilation des services accomplis au sein de la COMUE à des services accomplis au sein de l'établissement d'accueil.

#### **b. Stabilisation de la dotation de l'État**

La dotation de l'État (SCSP, plafond et schéma d'emploi) devra être stabilisée au moment de la discussion sur les principes de reclassement des personnels au sein des établissements. Cette discussion devra être entamée dès cette fin d'année 2022.

### **3.2. Points de vigilance liés au transfert des projets dans les établissements**

La sortie de membres tout comme la fin d'UBFC imposent de transférer les projets, gérés en son sein, aux établissements dont le porteur principal est membre.

#### **a. Processus de transfert et impact sur les projets scientifiques**

Dans le cas des **projets ANR** - près de 70% du portefeuille - UBFC établit un bilan financier à un instant donné et « remonte » les crédits à l'ANR qui recontractualise avec le nouveau bénéficiaire. L'expérience acquise montre que des discontinuités sont automatiquement engendrées en termes de :

- Ressources humaines, Doctorants et post doctorants. Le contrat de travail UBFC doit être dénoncé et un nouveau contrat de travail doit être proposé par le bénéficiaire du transfert qui agira uniquement lorsque l'ANR aura contractualisé avec lui. Si l'établissement ne veut pas prendre le risque d'anticiper le transfert du contrat, le doctorant/post doc... pourra se retrouver sans revenu pendant une période de 3 à 4 mois ;
- Fonctionnement. De la même façon, les dépenses de fonctionnement ne sont plus possibles pendant la phase de transfert.



Les pistes à creuser pour garantir la continuité d'action sont les suivantes :

- Simplifier le processus avec l'ANR en traitant l'ensemble des projets dans une convention spécifique qui autorise le transfert des crédits d'UBFC à chaque nouvel établissement bénéficiaire ;
- Obtenir l'autorisation de transférer une partie des crédits, de manière anticipée, au nouveau bénéficiaire afin de lui permettre d'engager des dépenses « sans risque ».

Dans le cas des **projets du Conseil régional**, une première information laisse entendre que le financeur requerra l'arrêt prématuré des projets à la fermeture d'UBFC. Aucun transfert ne serait à prévoir. Ce point reste à confirmer.

Le transfert des **projets européens** serait à traiter avec chaque project officer.

### **b. Identification de la charge de travail et des points de vigilance internes**

De notre expérience, le transfert d'un projet nécessite, en moyenne, 3 jours de travail, principalement distribués sur la DAF, l'Agence Comptable, la DRH et le Service Recherche. Il est à rappeler que ces actions s'ajouteront à celles que les services devront mener pour faire avancer les projets en cours et clôturer ceux arrivés à échéance en 2023.

Aujourd'hui le pilotage administratif et financier des projets en question (hors dépenses de fonctionnement courantes) est opéré par 4 personnes à la DRH (sur une partie de leur temps), 7 personnes à la DAF (à temps complet) et 2 personnes au Service Recherche (à temps complet).

On peut estimer qu'un **arrêt d'UBFC fin 2023** générera  $(180 \times 3j) = 540$  jours.agent de travail à produire sur une courte période tout en assurant l'ensemble des tâches courantes. Un renfort estimé de 5 personnes est à prévoir :

- 2 personnes à la DAF ;
- 2 personnes à l'Agence comptable. 1 personne car la charge actuelle est difficilement supportable plus une personne pour éviter « l'embolisation » du service lors des transferts ; (NB : une personne est en cours de recrutement) ;
- 1 personne à la DRH.

Un **arrêt d'UBFC mi 2024** permettant d'aller jusqu'à la fin de l'année universitaire 2023-2024 permettrait de lisser la charge puisqu'une cinquantaine des 180 projets mentionnés plus haut pourraient être finalisée au sein d'UBFC pendant ce semestre supplémentaire ; les projets courant au-delà ayant été idéalement transférés dans le courant de l'année 2023. Cette charge de travail serait également lissée pour les établissements recevant lesdits projets. Cette solution nécessiterait de prolonger de quelques mois certains CDD à la DAF et à la DRH notamment.

Un **arrêt d'UBFC à la fin du premier trimestre 2025** (maintien d'une activité administrative) permettrait :

- de terminer le projet ISITE puisque les doctorants seront financés jusque fin janvier 2025. Un transfert de ce projet à un établissement ou à une éventuelle structure qui porterait la politique de site serait envisageable mais il semble préférable de finaliser le projet avec les mêmes outils et les mêmes équipes ;
- de transférer, le cas échéant, les autres projets PIA à une future structure portant la politique de site et qui serait chargée de porter les projets structurants. La création de cette structure dans le courant du second semestre 2024 serait idéale pour ce transfert. A ce stade de la

réflexion, la question identifiée est de savoir si un compte financier peut être établi dans le courant de l'année 2025 afin de fermer complètement UBFC le plus rapidement possible.

La date de dissolution d'UBFC, si elle est importante pour organiser le transfert des projets, n'est pas l'élément crucial de la réussite de l'opération. **Il faudra impérativement que des personnels compétents restent engagés dans la structure jusqu'à son extinction. Le devenir de ces personnes devra être garanti au sein de la future structure ou au sein des établissements. Un accord devra être formalisé en ce sens avec les établissements pour la fin du premier trimestre 2023. A défaut, le départ de ces personnes ne permettra pas de mener à bien la tâche.** Le recours aux établissements, s'il est théoriquement envisageable, ne sera pas techniquement efficace (découverte des projets, des outils numériques, surcharge de travail induite par le transfert des projets au sein des établissements...).

### 3.3. Identification des autres points à traiter

Le devenir de certaines « fonctions » sera à traiter dans le courant de l'année 2023. Ces fonctions sont portées pour le compte du groupement par :

- UBFC : pôle entrepreneuriat étudiant (PEPITE), Comité d'éthique pour la recherche (CER), coordination de la Vie Etudiante...
- des établissements membres comme, par exemple dans le domaine du numérique, l'uB pour le Datacenter régional et l'UFC pour dat@UBFC.

Ci-dessous, quelques fonctions emblématiques portées par UBFC sont abordées plus en détail. **Nous commencerons par les composantes des Graduate Schools** qui formalisent des cursus master-doctorat en lien avec les domaines différenciants de l'ESR régional.

#### a. Doctorat

La fonction « doctorat » est organisée au travers de 6 écoles doctorales (dont les personnels sont localisés au sein des établissements) et d'un collège doctoral. Le support administratif est, quant à lui, structuré en :

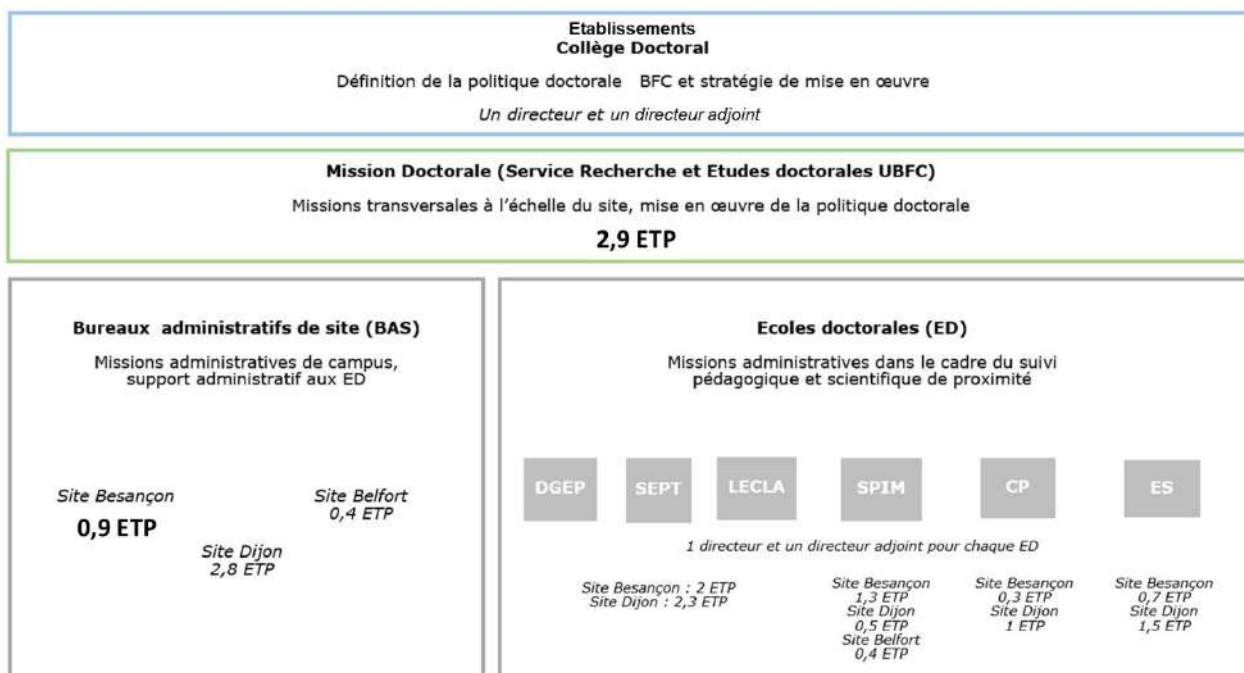
- des équipes localisées au sein des écoles doctorales chargées des missions administratives en lien avec le suivi pédagogique et scientifique de proximité ;
- trois bureaux administratifs (Belfort, Besançon et Dijon) pour les missions administratives de campus et un support aux écoles doctorales ;

une mission doctorale pour les actions transversales à l'échelle du site et la mise en œuvre de la politique doctorale.

**Pour le futur, des écoles doctorales communes sont envisagées et la structuration globale pourrait être conservée. Elle est souhaitée par les acteurs de terrain ; les détails organisationnels restent cependant à valider par les établissements.**

L'université de Bourgogne souhaite être accréditée pour le doctorat et, les établissements UFC et UTBM souhaitent, de leur côté, une co-accréditation et, en cas de poursuite dans une structure de type Comue expérimentale, une co-accréditation avec la COMUE expérimentale.

**La structuration finale devra faire l'objet d'un protocole particulier dès que la trajectoire sera arrêtée.**



### **b. Masters internationaux**

16 parcours de masters internationaux sont aujourd'hui accrédités au titre d'UBFC. Le prochain contrat de site verra ces masters accrédités/co-accrédités par les établissements opérateurs, voire, le cas échéant, avec la(es) future(s) structure(s) porteuse(s) de la (les) politique(s) de site.

S'il est fait abstraction de l'excellence, de l'organisation et de l'animations des cursus pédagogiques et de recherche, deux des points forts d'UBFC en ce domaine sont liés à l'action du service des Relations internationales d'UBFC. Ils concernent :

- l'accompagnement et suivi des étudiants internationaux depuis leur candidature jusqu'à leur diplomation ;
- l'obtention de bourses d'excellence et de mobilité pour les étudiants de master et les doctorants (bourses du gouvernement français via les ambassades, bourses Eiffel, projets Erasmus+...).

L'attention des établissements est attirée sur ces actions qui mériteraient d'être intégrées dans le(s) plan(s) d'action futur(s), sous peine de voir le site perdre en attractivité.

### **c. Partenariats internationaux**

L'ensemble des accords est listé en annexe 2. Ces accords feront l'objet d'un examen particulier.

### **d. Agence comptable**

L'agence comptable d'UBFC est dirigée par l'Agente comptable de l'université de Bourgogne et les deux, voire trois, personnels qui la complètent sont rémunérés par UBFC. L'Agente comptable prévoyant son départ à la retraite mi 2024, il semble opportun d'envisager que l'Agent comptable de l'UFC prenne le relai dès début 2024. Des contacts seront pris en ce sens.

Par ailleurs, il sera pertinent que les deux agents comptables soient mobilisés dès mi 2023 (1 an en amont de la dissolution) pour les négociations à débiter avec le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, afin de conduire les opérations de clôture d'UBFC.

## 4. Propositions de conditions de sortie des partenaires sécessionnistes

### 4.1. Université de Bourgogne

L'esquisse des conditions de sortie de l'uB, sécessionniste depuis le vote de son CA du 1<sup>er</sup> septembre 2022, est présentée ci-dessous :

1. La sortie de l'université de Bourgogne est envisagée à la fin de l'année 2023 pour la partie Recherche et à la fin de l'année universitaire 2023-2024 pour la composante Formation ;
2. L'université de Bourgogne restera redevable de sa contribution à UBFC pour une demi-part en 2024, soit 50 k€ ;
3. L'université de Bourgogne prendra à sa charge le surcoût lié au transfert des 79 projets collaboratifs qu'elle se verra transférer. Un forfait de 63000 € (79 projets x 3 jours.agent) est proposé ;
4. L'université de Bourgogne s'engage à reprendre une partie des personnels des services de support et de soutien d'UBFC comme les autres établissements membres d'UBFC selon des principes qui seront à décider avant la fin de l'année 2022. L'université de Bourgogne s'engage à mettre en œuvre la charte d'accompagnement et de suivi qu'elle aura signée;
5. L'adjonction de service pour l'Agente comptable de l'université de Bourgogne s'éteindra à la fin de l'année 2023, en tout cas après validation du compte financier 2023.

### 4.2. Burgundy School of Business

L'esquisse des conditions de sortie de BSB est présentée ci-dessous :

1. La sortie de BSB est envisagée à la fin de l'année 2023 pour la partie Recherche et à la fin de l'année universitaire 2023-2024 pour la composante Formation ;
2. BSB Bourgogne restera redevable de sa contribution à UBFC pour une demi-part en 2024, soit 10 k€ ;
3. BSB s'engage à reprendre une partie des personnels des services de support et de soutien d'UBFC comme les autres établissements membres d'UBFC selon des principes qui seront à décider avant la fin de l'année 2022. BSB s'engage à mettre en œuvre la charte d'accompagnement et de suivi qu'elle aura signée.

## 5. Scenario 1 – transformation d'UBFC

Les établissements restants<sup>2</sup> dans UBFC souhaitent poursuivre leur collaboration au sein d'une COMUE expérimentale et proposent de conduire une modification des statuts d'UBFC, plutôt que sa dissolution suivie d'une création, afin de :

- **limiter les risques psychosociaux pour les personnels d'UBFC** qui, pour une part d'entre eux, pourraient rester au sein de la structure, même si des évolutions profondes sont envisagées. L'accompagnement et le suivi personnalisés des personnels qui ne seraient pas maintenus dans la future COMUE expérimentale se fera conformément aux dispositions à valider par l'ensemble des établissements et dont la base est présentée au § 3.1 ;

---

<sup>2</sup> UFC, UTBM, ENSMM, IAD, ENSAM-Cluny

- **éviter les désagréments associés au transfert des projets** d'une structure à une autre. D'un point de vue pragmatique, seuls les 79 projets de l'université de Bourgogne seraient à transférer et à traiter.

Cette alternative reste cependant attachée à la décision de Madame la Ministre d'accepter la transformation d'UBFC en lieu et place de sa dissolution.

## 6. Scenario 2 – dissolution d'UBFC

### 6.1. Agenda d'arrêt d'UBFC

La sortie de l'université de Bourgogne et de BSB se fera à la fin du contrat de site, à savoir au 31 décembre 2023 pour la recherche et mi 2024 pour la formation (Master internationaux).

Cette sortie est à décorrélérer de la date de dissolution d'UBFC pour les raisons évoquées dans le paragraphe 3. En effet, il convient d'opérer le transfert/arrêt des 218 projets dans les meilleures conditions.

Il semble déraisonnable d'arrêter UBFC à la fin de l'année 2023, d'une part parce que la charge de travail sera vraiment très difficile à assumer par les équipes d'UBFC et des établissements membres et, d'autre part, parce que l'année universitaire ne sera pas terminée et la coupure pourrait entraîner une incompréhension de la part des étudiants internationaux.

D'un point de vue technique, un arrêt mi 2024, voire à la fin du premier trimestre 2025 serait plus pertinent pour les raisons évoquées supra. Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance préfère, quant à lui, une clôture à la fin d'une année civile.

### 6.2. Conditions de sortie d'UBFC des 5 membres

L'esquisse des conditions de sortie des établissements est présentée ci-dessous. Elle identifie les points à discuter avec les établissements.

1. La sortie des établissements est envisagée à la dissolution d'UBFC ;
2. Les établissements resteront redevables de leur contribution jusqu'à la dissolution d'UBFC, au prorata temporis pour l'année de dissolution ;
3. Les établissements prendront à leur charge le surcoût lié au transfert des projets collaboratifs qu'ils se verront transférer. Un forfait de 800 €/projet est proposé ;
4. Les établissements s'engagent à reprendre les personnels des services de support et de soutien d'UBFC selon des principes qui seront à décider avant la fin de l'année 2022. Ils s'engagent à mettre en œuvre la charte d'accompagnement et de suivi qu'ils auront signée.

### 6.3. Reprise des balances de sortie du compte financier

Par ailleurs, le compte financier de l'exercice de la dissolution d'UBFC sera établi par l'agent comptable en fonction lors de la dissolution de l'établissement. Il comprendra les balances de sortie qui seront reprises par les membres d'UBFC.

## 7. Premier agenda des actions à mener

Quel que soit le scénario retenu, les actions suivantes sont à mener **avec l'ensemble des établissements** :

- Pour le 22 novembre 2022 (visite HCERES) : Devenir des **accréditations/co-accréditations pour le doctorat** ;
- Dès début décembre 2022 : **Mise en place d'une cellule d'accompagnement des agents** associant l'ensemble des établissements et nomination d'un référent RH pour chaque établissement. Cette action s'impose également en cas de mise en œuvre du scénario 1, du fait de l'évolution des missions confiées à la COMUE expérimentale ;
- Pour fin janvier 2023, signature des :
  - o **Principes de reclassement des personnels** au sein des établissements membres ;
  - o **Charte d'engagement des établissements** pour l'accompagnement et le suivi personnalisés des personnels.
- Dès début 2023 : démarrage du **transfert des projets de recherche** ;
- Dans le courant du premier trimestre 2023 : Devenir des **accréditations/co-accréditations pour les parcours de masters internationaux** ;
- Dès mi 2023 et jusqu'à la dissolution d'UBFC : **reprise/reclassement des personnels d'UBFC**.

Dans le cas où le scénario 2 serait retenu (dissolution), il conviendra de prévoir en sus :

- De formaliser, dans le courant du premier trimestre 2023, un accord de reprise **des personnels** affectés aux opérations de transfert des projets et de clôture/dissolution d'UBFC (Cf. §3.2 notamment) ;
- D'enclencher le **processus financier de clôture** d'UBFC dès mai 2023 ;
- D'élaborer, dans le courant du second semestre 2023, le calendrier des **délibérations à prendre dans les établissements et à UBFC**, afin de conduire à la dissolution d'UBFC.

Cet agenda sera complété au fur et à mesure de l'avancée de la transformation.

## Annexe 1 - ventilation des projets par établissement du porteur principal

uB	année de label	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Région BFC	0,1	0,02	0,1	0,4	1,4	0,2
	ANR (hors PIA)	2,1	2,6	3,1	2,6	3,0	0,5
	H2020	1,5	1,2	1,1	1,2	6	0
	FEDER	0	0,3	0,6	1,3	0,7	0
	<b>Dotations (M€)</b>	<b>3,7</b>	<b>4,1</b>	<b>4,9</b>	<b>5,5</b>	<b>11</b>	<b>0,7</b>

uB	année de label	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Région BFC	5	1	3	6	5	10
	ANR (hors PIA)	13	16	20	16	19	4
	H2020	4	4	4	4	5	0
	FEDER	0	1	2	5	6	0
	<b>nombre</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>29</b>	<b>31</b>	<b>35</b>	<b>14</b>

uB	année de fin	2024	2025	2026	2027
	Région BFC	4	15	0	0
	ANR (hors PIA)	24	23	5	0
	H2020	4	2	1	1
	FEDER	0	0	0	0
	<b>nombre</b>	<b>32</b>	<b>40</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

UFC	année de label	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Région BFC	0	0,02	0,02	0,3	1,4	0,5
	ANR (hors PIA)	0,8	1,3	1,9	1,1	3,2	2
	H2020	0	0,2	1,2	0,3	0,8	1
	FEDER	0	0	0	0	0	0,2
	<b>Dotations (M€)</b>	<b>0,8</b>	<b>1,5</b>	<b>3,12</b>	<b>1,7</b>	<b>5,4</b>	<b>3,7</b>

UFC	année de label	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Région BFC	0	1	1	6	8	13
	ANR (hors PIA)	7	9	11	8	17	12
	H2020	2	4	4	2	3	3
	FEDER	0	0	0	0	0	1
	<b>nombre</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>28</b>	<b>29</b>

UFC	année de fin	2024	2025	2026	2027
	Région BFC	8	15	0	0
	ANR (hors PIA)	15	16	10	4
	H2020	4	3	1	0
	FEDER	0	0	0	0
	<b>nombre</b>	<b>27</b>	<b>34</b>	<b>11</b>	<b>4</b>



UTBM	année de label	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Région BFC	0	0	0	0	0	0
	ANR (hors PIA)	0	0,1	0,1	0,8	0,3	0,5
	H2020	0,3	0,5	0	0,2	0	0,1
	FEDER	0	0	0	0	0	0
	<b>Dotations (M€)</b>	0,3	0,6	0,1	1	0,3	0,6

UTBM	année de label	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Région BFC	0	0	0	0	0	0
	ANR (hors PIA)	0	1	1	5	2	3
	H2020	1	2	1	1	0	1
	FEDER	0	0	0	0	0	0
	<b>nombre</b>	1	3	2	6	2	4

UTBM	année de fin	2024	2025	2026	2027
	Région BFC	0	0	0	0
	ANR (hors PIA)	3	3	3	0
	H2020	0	0	6	0
	FEDER	0	0	0	0
	<b>nombre</b>	3	3	9	0

IAD	année de label	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Région BFC	0	0	0	0	0	0
	ANR (hors PIA)	0,06	0,2	0,01	0	0,4	0
	H2020	0	0	0	0	0	0
	FEDER	0	0	0	0	0	0
	<b>Dotations (M€)</b>	0,06	0,2	0,01	0	0,4	0

IAD	année de label	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Région BFC	0	0	0	0	0	0
	ANR (hors PIA)	1	1	1	0	3	0
	H2020	0	0	0	0	0	0
	FEDER	0	0	0	0	0	0
	<b>nombre</b>	1	1	1	0	3	0

IAD	année de fin	2024	2025	2026	2027
	Région BFC	0	0	0	0
	ANR (hors PIA)	0	2	1	0
	H2020	0	0	0	0
	FEDER	0	0	0	0
	<b>nombre</b>	0	2	1	0

SupMicro otech	année de label	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Région BFC	0	0	0	0	0	0
	ANR (hors PIA)	0,8	0,2	0,7	0,17	0,7	0,5
	H2020	0	0,4	0	0	0,3	0,03
	FEDER	0	0	0	0	0	0
	<b>Dotations (M€)</b>	0,8	0,6	0,7	0,17	1	0,53

SupMicro otech	année de label	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Région BFC	0	0	0	0	0	0
	ANR (hors PIA)	4	1	3	1	3	2
	H2020	0	1	1	0	1	1
	FEDER	0	0	0	0	0	0
	<b>nombre</b>	4	2	4	1	4	3

SupMicro otech	année de fin	2024	2025	2026	2027
	Région BFC	0	0	0	0
	ANR (hors PIA)	5	2	3	0
	H2020	1	0	1	1
	FEDER	0	0	0	0
	<b>nombre</b>	6	2	4	1

## Annexe 2 -accords internationaux en cours et en discussion

### Accords Erasmus +

1. **Technische Universität Kaiserslautern** (Germany) - Information and Communication Technologies (2019) ; Electronics and automation (2019) ; Mathematics (2019) ; Physics ; Chemistry (2021)
2. **Chalmers University of Technology** (Sweden) - Food processing/Chemistry (2019)
3. **Hohenheim University** (Germany) - Food processing (2019)
4. **Zagreb University** (Croatia) - Food processing (2019)
5. **Hungarian University of Agriculture and Life Sciences** (Hungary) - Food processing (2019)
6. **Technical University of Cluj-Napoca** (Rumania) - Food processing (2019)
7. **Università degli studi di Salerno** (Italy) - Biochemistry/Chemistry/Food processing (2019)
8. **Università degli studi di Teramo** (Italy) - Food processing/Agriculture + oenology (2019)
9. **Liège University Gembloux Agro-Bio Tech** (Belgium) - Chemical engineering and processes/Food processing (2020)
10. **University of Chemistry and Technology** (Czech Republic) - Natural sciences, mathematics and statistics/Engineering, manufacturing and construction (2020)
11. **Università Cattolica del Sacro Cuore** (Italy) – Humanities (2020)
12. **Université de Liège** (Belgium) – Media (2020)
13. **Opole University** (Poland) - Cultural studies (2020)
14. **Bucarest University** (Rumania) - Sociology and cultural studies (2020)
15. **University of Latvia** (Latvia) - Cultural studies (2020)
16. **Università degli studi Roma Tre** (Italy) - Cultural studies (2020)
17. **Dundalk Institute of Technology** (Ireland) - Cultural studies/Humanities (2020)
18. **Università Ca'Foscari Venezia** (Italy) - Cultural studies (2021)
19. **Università Politecnica delle Marche** (Italy) - Food processing (2021)
20. **Haliç University** (Turkey) - Business and Administration (2021)
21. **Università degli Studi di Verona** (Italy) – Mathematics (2022)
22. **Universiteit Gent** (Belgium) – Mathematics (2022) ; Physics (2022) ; Food processing (2022)
23. **Universitat Internacional de Catalunya** (Spain) – Humanities (2022)
24. **Università degli Studi di Padova** (Italy) - Food processing (2022)

### Accords-cadres

1. Agreement on organization of Joint Master's Degree Programs between **UBFC** and Tomsk Polytechnic University (Russian Federation), 2017
2. Framework Agreement for cultural and scientific Cooperation between **UBFC, UFC** and the Department of Physics of the Università Degli Studi di Padova (Italy), 2018
3. Memorandum of Understanding for international collaboration between **UBFC** and Armenian National Agrarian University (Armenia), 2018
4. Memorandum of Understanding for international collaboration between **UBFC** and National Academy of Sciences of the Republic of Armenia (Armenia), 2018
5. Memorandum of Understanding for international collaboration between **UBFC** and Yerevan State University (Armenia), 2018
6. Memorandum of Understanding for international collaboration between **UBFC** and Russian-Armenian University (Armenia), 2018
7. Cooperation Agreement (PhD level) between **UBFC** and l'Institut de Recherche Agronomique du Liban (Lebanon), 2018
8. Memorandum of Understanding between **UBFC, uB** and Technische Universität Kaiserslautern (Germany), 2019
9. Memorandum of Understanding between **UBFC, uB** and University of Chemistry and Technology Prague (Czech Republic), 2019
10. Memorandum of Understanding between **UBFC, uB** and Novosibirsk State University, (Russian Federation), 2019
11. Memorandum of Understanding between **UBFC, UFC** and Dedan Kimathi University of Technology (Kenya), 2019
12. Memorandum of Understanding between **UBFC, uB** and Moscow Institute of Physics and Technology (Russian Federation), 2019
13. Memorandum of Understanding between **UBFC, uB** and Bauman Moscow State Technical University (Russian Federation), 2019
14. Memorandum of Understanding between **UBFC, uB** and ITMO University (Russian Federation), 2019
15. Memorandum of Understanding between **UBFC, uB** and Shanghai University (China), 2019
16. Memorandum of Understanding between **UBFC** and l'université Saint-Joseph de Beyrouth (Lebanon), 2019 (PhD level)
17. Memorandum of Understanding between **UBFC** and Ningbo University (China), 2019

18. Cooperation Agreement between **UBFC, uB** and the Federal Sechenov First Moscow State Medical University (Russian Federation), 2019
19. Memorandum of Understanding between **UBFC, uB** and University Mohammed VI Polytechnique (Morocco), 2020
20. Memorandum of Understanding between **UBFC, AgroSup Dijon** and ITMO University (Russian Federation), 2020
21. Memorandum of Understanding between **UBFC, uB** and National Taiwan Normal University (Taipei), 2021
22. Memorandum of Understanding between **UBFC, UFC** and ITMO University (Russian Federation), 2021
23. Memorandum of Understanding between **UBFC** and Nanjing University of Aeronautics and Astronautics (China), 2021
24. Memorandum of Understanding between **UBFC** and Institut Teknologi Sepuluh Nopember (Indonesia), 2022

### **Accords d'échanges d'étudiants**

1. Student Exchange Agreement between **UBFC** and Armenian National Agrarian University (Armenia), 2018
2. Student Exchange Agreement between **UBFC** and Russian-Armenian University (Armenia), 2018
3. Student Exchange Agreement between **UBFC** and Yerevan State University (Armenia), 2018
4. Agreement of cooperation on a Student and Faculty Exchange Programme between **UBFC, uB** and Technische Universität Kaiserslautern (Germany), 2019
5. Agreement on cooperation within a student exchange Program between **UBFC, uB** and Novosibirsk State University, (Russian Federation) in the framework of the UBFC Master's Degrees: Physics, Photonics & Nanotechnology, Mathematical Physics, Projects in International and European Cultural Engineering, 2019
6. Agreement of cooperation on a Student and Faculty exchange Program between **UBFC, uB** and Moscow Institute of Physics and Technology (Russian Federation), 2019
7. Agreement of cooperation on a Student and Faculty exchange Program between **UBFC, uB** and ITMO University (Russian Federation) in the framework of the UBFC Master's Degrees: Physics, Photonics & Nanotechnology, Mathematical Physics, Transition Metals in Molecular Chemistry, 2019
8. Agreement of cooperation on a Student and Faculty exchange Program between **UBFC, uB** and Bauman Moscow State Technical University (Russian Federation), 2019
9. Agreement on the implementation of exchange cooperation between **UBFC, uB** and Shanghai University (China), 2019
10. Student Exchange Agreement between **UBFC, uB** and University of Mahidol (Thailand), 2020
11. Student Exchange Agreement between **UBFC, uB** and University Mohammed VI Polytechnique (Morocco), 2020
12. Agreement of cooperation on a Student and Faculty exchange Program between **UBFC, AgroSup Dijon** and ITMO University (Russian Federation) in the framework of the UBFC Master's Degrees MP2 and P2FOOD, 2020
13. Agreement of cooperation on a Student and Faculty exchange between **UBFC, uB** and University of La Havana (Cuba) - Master BEWM, 2021
14. Agreement of cooperation on a Student and Faculty exchange Program between **UBFC, UFC** and ITMO University (Russian Federation) in the framework of the UBFC Master's Degrees RareBook, GreeM, PICS and IoT, 2021

### **Accords de double-diplôme**

1. Agreement for Cooperation on the Implementation of a Double-Degree in the framework of UBFC Master Degree Control for Green Mechatronics between **UBFC, UFC** and the Centro de Investigaciones en optica (México), 2018
2. Agreement on a Dual Master Degree between **UBFC, UFC** and Dedan Kimathi University of Technology (Kenya) - Master GreeM, 2018
3. Agreement on PhD Double Degree Programmes between **UBFC** and University of Chemistry and Technology of Prague (Czech Republic), 2019
4. Agreement on Joint Doctoral Degree Program in Clinical Medicine and Health Sciences (PhD level) between **UBFC** and Ningbo University (China), 2019
5. Agreement on the implementation of a Double Degree Master's Programme in the framework of UBFC Master Degree Physics, Photonics and Nanotechnology between **UBFC, uB** and Tomsk Polytechnic University (Russia), 2019
6. Agreement on the implementation of a Double Degree Master's Programme in the framework of UBFC Master Degree "Innovative Drugs" between **UBFC, uB** and the Federal Sechenov First Moscow State Medical University (Russian Federation), 2019

7. Agreement on the implementation of a Double Degree Master's Programme in the framework of Master Degree Transition Metal and Molecular Chemistry, between **UBFC, uB** and University of Chemistry and Technology of Prague (Czech Republic), 2019
8. Agreement on the implementation of a Double Degree Master's Programme in the framework of UBFC Master Degree Physics, Photonics and Nanotechnology between **UBFC, uB** and Yerevan State University (Armenia), 2020
9. Agreement on the implementation of a Double Degree Master's Programme in the framework of UBFC Master Degree in Physics, Photonics and Nanotechnology between **UBFC, uB** and Russian Armenian University (Armenia), 2020
10. Agreement on the implementation of a Double Degree Program in the Framework of UBFC Master Degree "Microbiology and Physicochemistry for food and wine Processes" between **UBFC, AgroSup Dijon** and Yerevan State University (Armenia), 2020
11. Agreement on the implementation of a Double Degree Master's Programme between **UBFC, uB** and National Taiwan University (Taiwan) – Master PIECE, 2021
12. Agreement on the implementation of a Double Degree Ph.D. Programme between **UBFC** and Taipei Medical University (Taiwan), 2022
13. Agreement on the implementation of a Double Degree Master's Programme between **UBFC, uB** and Università degli studi di Verona (Italy) – Master Math4Phys, 2022
14. Agreement on the implementation of a Double Degree Master's Programme between **UBFC, Institut Agro** and Université Saint Joseph de Beyrouth (Liban) - Master MP<sup>2</sup>, 2022
15. Consortium Agreement in the framework of QuanTEEM between UBFC, Aarhus University (Denmark) and Technische Universität Kaiserslautern (Germany), 2022

## **En cours de finalisation**

### **Accords d'échange d'étudiants**

1. Agreement of cooperation on a Student and Faculty Exchange Program between **UBFC, UFC** and Antonine University (Lebanon) - Master IoT
2. Agreement of cooperation on a Student and Faculty Exchange Program between **UBFC, uB** and Ochanomizu University (Japan) - Master PIECE
3. Agreement of cooperation on a Student and Faculty Exchange Program between **UBFC, uB** and Kumamoto University (Japan) - Master PIECE
4. Agreement of cooperation on a Student and Faculty exchange Program between **UBFC, uB** and Hebrew University of Jerusalem (Israel) - Master PPN (en attente de l'uB)
5. Agreement on Double Degree Programme between **UBFC, UFC** and Nord University (Norway) - Master EMME (rencontre fin novembre pour consolidation)
6. Agreement of cooperation on a Student and Faculty exchange Program between **UBFC, UFC** and Dalian University of Technology – Master GREEM (en attente du partenaire)

### **Accords de double-diplôme**

1. Agreement on PhD Double Degree Programmes between **UBFC, UFC** and Dalian University of Technology pour le niveau doctoral (en attente du partenaire)

## DÉLIBÉRATION

**Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir prendre acte des orientations contenues dans ce rapport ainsi que dans les documents joints en annexe**

**Annexe n°1 : PLF – Le budget 2023 du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

**Annexe n°2 : Courrier du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – Sylvie Retailleau et Bruno Bonnell**



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

[esr.gouv.fr](http://esr.gouv.fr)

# PLF 20 23

Dossier de presse  
26 septembre 2022

---

**Le budget 2023  
du ministère de  
l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche**

#PLF2023



SOM  
MAI  
RE

**Le ministère de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche voit son budget augmenter  
de 1,1 milliard d'euros en 2023**

4

**Réinvestir dans la recherche en poursuivant la  
dynamique de la loi de programmation  
de la recherche (LPR)**

8

**Améliorer les conditions de vie étudiante  
et lutter contre la précarité**

11

**Garantir la réussite étudiante et renforcer  
l'autonomie des universités**

14



# **Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche voit son budget augmenter de 1,1 milliard d'euros en 2023**

## Un budget en hausse de 1,1 milliard d'euros en 2023 pour porter les priorités du ministère en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante

**En 2023, le budget du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche progresse de près de 1,1 milliard d'euros par rapport à 2022**, hors financements issus du Programme d'investissements d'avenir (PIA) et de France 2030. Depuis 2017, ce budget a augmenté de 3,6 milliards d'euros.

Les crédits alloués au ministère en 2023 s'élèvent à 25,7 milliards d'euros, dont 14,8 milliards d'euros pour le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire », 7,8 milliards d'euros pour le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » et 3,1 milliards d'euros pour le programme 231 « Vie étudiante ». À ces crédits s'ajouteront les recettes liées à la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) versées aux établissements d'enseignement supérieur (universités et écoles) et aux Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous). Estimées à 177 millions d'euros l'an prochain, ces recettes financeront des actions en faveur de l'accueil et de l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants ainsi que des mesures de prévention et d'éducation à la santé.

**L'augmentation des crédits du ministère par rapport à 2022 poursuit trois objectifs principaux :**

- Compenser de manière pérenne aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi qu'au Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous), la **hausse de masse salariale résultant de la revalorisation du point d'indice** (+ 500 millions d'euros).
- Confirmer la **mise en œuvre de la trajectoire de crédits** prévue par la loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 (+ 400 millions d'euros, après deux premières marches de + 400 millions d'euros et + 500 millions d'euros en 2021 et 2022 y compris pour la recherche spatiale).
- Financer un ensemble de **mesures nouvelles en faveur de la réussite des étudiants et de l'amélioration de leurs conditions de vie** (+ 200 millions d'euros).

## Une nouvelle progression des effectifs en 2023

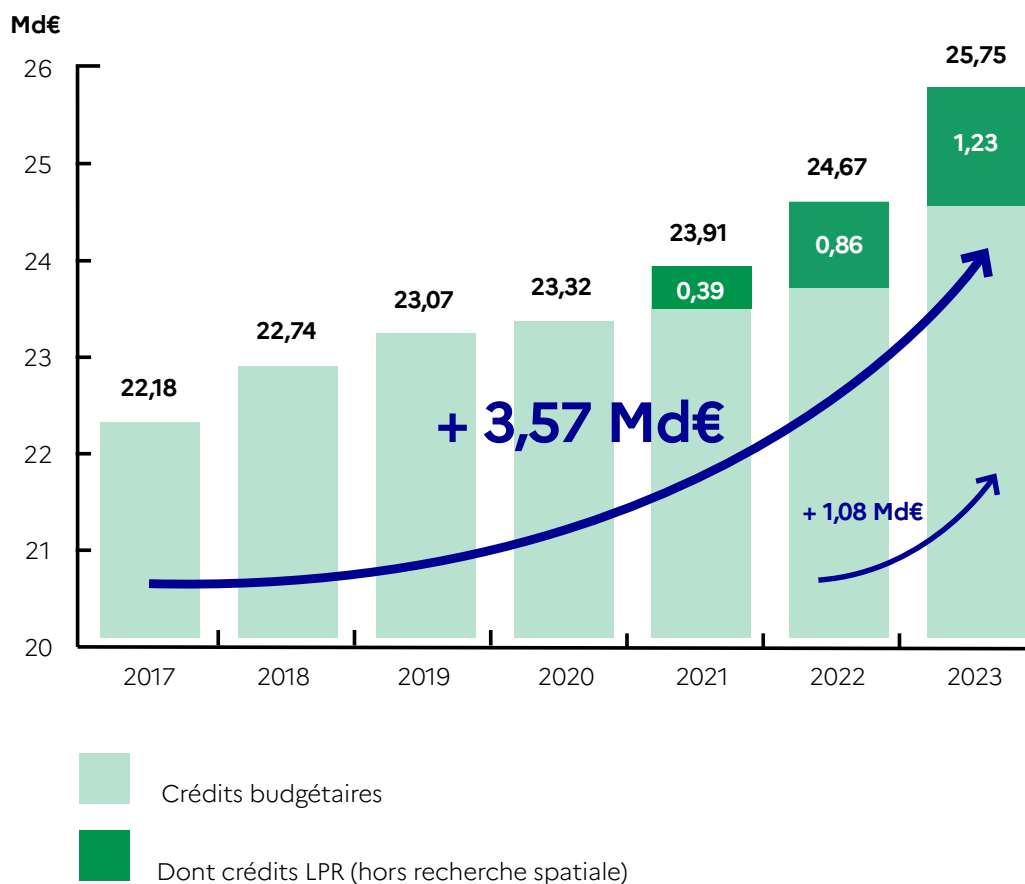
Conformément à la trajectoire prévue par la **loi de programmation de la recherche**, 650 emplois supplémentaires seront créés pour renforcer la recherche française et son attractivité. En complément, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) procèdera à 90 recrutements pour les besoins du projet de **développement des capacités de production de composants électroniques** financé dans le cadre de France 2030. Enfin, le Cnous recrutera 40 travailleurs sociaux supplémentaires afin de poursuivre le **renforcement des services sociaux** entamé durant la crise sanitaire. Au total, ce sont 780 emplois nouveaux qui seront créés sur le périmètre du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

### **France 2030, des moyens exceptionnels pour préparer l'avenir**

France 2030 constitue une réponse aux grands défis de notre temps, en particulier celui de la transition écologique, à travers un plan d'investissement massif pour faire émerger les futurs champions technologiques et accompagner les transitions de nos secteurs économiques d'excellence. De la recherche fondamentale jusqu'à l'industrialisation d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation. **Ainsi, ce sont plus de 13 milliards d'euros qui seront investis au bénéfice des acteurs de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'innovation sur la période 2020-2027.**



## Crédits du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche\*



\*Crédits ouverts en loi de finances sur les programmes budgétaires 150, 172 et 231, hors contribution au CAS Pensions et hors CVEC

# 2

**Réinvestir dans  
la recherche en  
poursuivant la  
dynamique de la loi  
de programmation de  
la recherche (LPR)**



## Pour la troisième année de la LPR, 350 millions d'euros supplémentaires et 650 emplois créés

**Les trajectoires en crédits et en emplois prévues par la LPR seront pleinement respectées en 2023.** Ce renforcement des moyens de la recherche se traduit, pour le ministère, par une hausse de 143 millions d'euros pour les universités et autres établissements d'enseignement supérieur financés par le programme 150 et de 206 millions d'euros pour les organismes nationaux et les infrastructures de recherche relevant du programme 172.

Les **principales mesures** financées au titre de la LPR seront les suivantes :

- **Mesures RH (+ 114 millions d'euros)** : ces crédits sont destinés à améliorer la rémunération et les carrières des personnels d'enseignement supérieur et recherche, qu'il s'agisse des enseignants, des enseignants-chercheurs, des chercheurs, des ingénieurs ou des techniciens. Ces revalorisations et requalifications d'emplois concernent l'ensemble des agents, fonctionnaires ou contractuels, sous statut de droit public ou de droit privé, travaillant dans des organismes de recherche ou des universités. Elles viendront s'ajouter à l'augmentation du point d'indice, effective depuis juillet 2022.

### **Carrières : renforcer l'attractivité des métiers de la recherche**

Plus aucun chercheur ne sera désormais payé moins de deux SMIC en début de carrière. Au-delà, c'est toute une revalorisation en profondeur de la rémunération des personnels qui a été engagée depuis 2021, et qui se traduit notamment par une hausse sans précédent des primes.

- **Montée en puissance de l'Agence nationale de la recherche (+ 44 millions d'euros)**, au bénéfice de tous les laboratoires de recherche français et de l'exploration de nouveaux champs scientifiques. L'enveloppe d'engagements disponibles pour la sélection de nouveaux projets est maintenue au niveau fixé par la LPR (+ 0,4 milliard d'euros par rapport à 2020) et poursuivra la progression prévue les années suivantes. Elle permet de relever le taux de succès au niveau des plus hauts standards internationaux, poursuivant son amélioration déjà significative (23 % en 2021 contre 17 % en 2020), tandis que les laboratoires bénéficient d'un retour financier en augmentation sur les projets de recherche mis en œuvre.
- **Hausse des budgets des universités et des organismes de recherche (+ 91 millions d'euros)**, notamment pour garantir la soutenabilité de leurs recrutements et augmenter la dotation de base aux laboratoires.

→ Les **autres augmentations (+ 81 millions d'euros)** seront notamment consacrées à l'amélioration des grands équipements scientifiques et à l'ouverture de la science vers la société, pour amplifier la diffusion de la culture scientifique et les transferts des résultats de la recherche vers le monde des entreprises.

Les **650 créations de postes** prévues par la LPR soutiendront également l'attractivité de la recherche avec en particulier 179 nouvelles chaires de professeur junior (dont 120 pour les établissements d'enseignement supérieur et 59 pour les organismes nationaux de recherche) et 377 doctorants supplémentaires (dont 268 pour les établissements d'enseignement supérieur et 109 pour les organismes nationaux de recherche).

### **Des doctorants plus nombreux et mieux rémunérés : un effort de 39 millions d'euros en 2023**

Au-delà des 377 nouveaux contrats doctoraux, c'est une revalorisation à hauteur de 1 975 euros qui est prévue pour l'ensemble des doctorants dès le début 2023. Cette hausse de rémunération sera désormais applicable à tous les doctorantes et doctorants et non plus seulement lors du renouvellement des contrats.

Ces revalorisations seront amenées à se poursuivre en 2024 et les années suivantes : comme le prévoit la trajectoire de LPR entre 2020 et 2027, le nombre de thèses financées par l'État augmentera progressivement de 20 %, et le montant minimal réglementaire de la rémunération des doctorants de 30 %.

# 3

**Améliorer les  
conditions de vie  
étudiante et lutter  
contre la précarité**

## Préserver le pouvoir d'achat des étudiants

Le PLF 2023 ouvre les crédits qui seront nécessaires l'an prochain au financement des mesures annoncées dès les premiers jours du quinquennat pour protéger le pouvoir d'achat des étudiants :

- La **revalorisation de 4 % des bourses sur critères sociaux** à la rentrée universitaire 2022-2023 devrait avoir un coût en année pleine d'environ 85 millions d'euros à partir de 2023.
- Le **repas à 1 euro pour les étudiants précaires**, maintenu toute l'année universitaire 2022-2023, aura un coût d'environ 50 millions d'euros qui sera compensé par l'État au Crous.
- Le **gel des droits d'inscription dans les universités et des loyers dans les résidences Crous** sera également financé.

## Renforcer l'accompagnement des étudiants

- Les **services de santé universitaires (SSU) bénéficieront de financements complémentaires** afin de renforcer l'attractivité des postes de direction et de mettre en œuvre des actions de prévention ou visant à améliorer l'accès aux soins (+ 8,2 millions d'euros).
- Les moyens consacrés au **plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS)** feront l'objet d'un doublement (+ 1,8 million d'euros).
- Une enveloppe de 7,5 millions d'euros est inscrite afin de pérenniser l'engagement pris à l'occasion du Comité Interministériel du Handicap (CIH) de février 2022 de doubler les moyens dédiés à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap.
- Par ailleurs, les crédits ouverts l'an dernier pour financer la **distribution gratuite de protections périodiques** dans les restaurants et résidences universitaires sont pérennisés.
- L'augmentation de l'enveloppe dédiée à la **mobilité des étudiants** facilitera les études dans d'autres académies et à l'international (+ 3 millions d'euros).

## Soutenir le réseau des œuvres universitaires et scolaires

- Les services sociaux des Crous seront renforcés grâce au recrutement de 40 travailleurs sociaux supplémentaires et à la pérennisation du dispositif de référents étudiants en résidence universitaire du Crous pour lutter contre l'isolement des étudiants et améliorer leur accueil en résidence.

- Des moyens complémentaires seront alloués à la mise en œuvre des objectifs de la loi EGALIM en faveur d'une alimentation équilibrée et de qualité (+ 4 millions d'euros).
- A la compensation de la revalorisation du point d'indice (+ 15 millions d'euros) s'ajoutera une revalorisation salariale des agents du réseau des œuvres, notamment les personnels ouvriers, pour 12 millions d'euros de crédits supplémentaires, soit un total de 27 millions d'euros consacrés aux revalorisations salariales des personnels des œuvres.

## **Vers une évolution du système des bourses sur critères sociaux**

Le Gouvernement engagera durant ce quinquennat une réforme des bourses étudiantes, conformément à la promesse de campagne du président de la République. Comme l'a annoncé la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 15 septembre 2022 à l'occasion de la conférence de presse de rentrée, ce chantier majeur fera l'objet, dès le mois d'octobre, d'une concertation nationale et sera complété par des dialogues territoriaux destinés à identifier des pistes pour poursuivre l'amélioration de la vie étudiante.

# 4

**Garantir la réussite  
étudiante et  
renforcer l'autonomie  
des universités**



## Une nouvelle augmentation de 692 millions d'euros des moyens de l'enseignement supérieur

Hors compensation de la revalorisation du point d'indice (+ 364 millions d'euros) et incidence de la LPR sur la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur (+ 143 millions d'euros), les **mesures spécifiques en faveur de l'enseignement supérieur** conduisent à une augmentation d'environ 185 millions d'euros de son budget en 2023. Ces mesures concernent principalement :

- La poursuite des efforts entamés sur le précédent quinquennat en faveur de la **réussite étudiante** (+ 78 millions d'euros). Des crédits supplémentaires seront ouverts pour **accompagner la hausse prévisionnelle de la démographie étudiante et pérenniser la création de places**. En outre, des enveloppes additionnelles sont prévues pour la réforme des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) ainsi que pour l'adaptation des formations en santé, avec notamment l'ouverture de **nouvelles formations médicales**, par exemple en région Centre-Val de Loire et aux Antilles.
- La conclusion de nouveaux **contrats d'objectifs, de moyens et de performance afin de renforcer l'autonomie et la responsabilisation des universités** (+ 35 millions d'euros). Après la mise en place du dialogue stratégique de gestion, ils marquent une nouvelle étape de la relation contractuelle entre l'État et les universités, en resserrant les liens entre les objectifs contractuels, les moyens alloués, la stratégie et la performance des établissements, dans le cadre des orientations politiques fixées par la ministre. Ces nouveaux contrats, outils d'un pilotage renforcé du ministère sur ses établissements, seront élaborés progressivement ; **ils formaliseront une vision stratégique d'ensemble et fixeront, selon une perspective pluriannuelle**, les cibles attendues. Dans ce cadre contractuel consolidé, les projets présentés par les établissements, s'inscrivant dans leur stratégie à moyen terme, pourront être soutenus par le ministère, mais aussi par les moyens de France 2030, conformément aux objectifs ambitieux du plan en matière de formation, de recherche et d'innovation.
- La **programmation immobilière du ministère** (+ 30 millions d'euros), en lien notamment avec le déploiement d'une nouvelle génération de contrats de plan État-régions (CPER) dont l'un des principaux axes est la rénovation énergétique. Le PLF prévoit également le financement pluriannuel du Campus Hospitalo-Universitaire Grand Paris-Nord, doté d'une enveloppe d'engagement de 300 millions d'euros.
- La compensation aux établissements de **mesures RH** (+ 17 millions d'euros) telles que les revalorisations indemnitaires et indiciaires de certains personnels administratifs, sociaux et de santé.

### **Rénover le patrimoine universitaire et les résidences étudiantes : un effort soutenu et conjoint avec les régions**

Une nouvelle génération de contrats de plan État-régions (CPER) est mise en œuvre sur la période 2021-2027, durant laquelle le ministère investira 1,2 milliard d'euros, notamment en faveur des **campus durables**, en priorisant en particulier les opérations de **rénovation énergétique** et le développement d'une offre de logement social étudiant de qualité, ainsi que de la remise à niveau des locaux destinés aux formations de santé, qu'il s'agisse des formations médicales ou paramédicales.

En complément, le **plan de relance** permet de financer sur la période 2021-2023, pour un montant d'investissement de près de 815 millions d'euros, plus de 670 projets de rénovation énergétique dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, sur l'ensemble du territoire national en métropole comme en Outre-mer. Il finance également près de 140 projets pour les Crous, pour plus de 250 millions d'euros. Ces opérations permettront de livrer **des bâtiments d'enseignement et de recherche, des logements étudiants et des espaces de restauration** plus fonctionnels, tout en apportant un meilleur confort d'été et d'hiver et en réduisant l'empreinte énergétique des bâtiments. Presque tous les projets sont en phase de travaux, ou sont déjà livrés.

2023



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

[esr.gouv.fr](http://esr.gouv.fr)

# PLF—2023

## Contact presse

01 55 55 82 00

[presse-mesr@recherche.gouv.fr](mailto:presse-mesr@recherche.gouv.fr)

**LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**LE SECRETAIRE GENERAL  
POUR L'INVESTISSEMENT**

Paris, le 27 OCT. 2022

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents et Directeurs,

Nous prenons acte du vote du conseil d'administration de l'université de Bourgogne en date du 1<sup>er</sup> septembre, décidant de mettre un terme à sa participation à la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC) en tant que membre.

Si cette décision de remettre en question le périmètre initial de la COMUE UBFC vous appartient bien sûr, nous ne pouvons qu'émettre de vives inquiétudes quant à la structuration régionale à venir de l'enseignement supérieur et de la recherche dans vos territoires, ainsi qu'à sa dynamique et sa reconnaissance au niveau national et international.

Au-delà, les projets du Programme investissement d'avenir-France 2030 dont la COMUE a pu être lauréate dans le cadre de ce périmètre, et dont elle est garante des engagements, ne peuvent désormais plus être conduits tels que présentés lors de leur sélection. Comme il vous a été indiqué à plusieurs reprises, la remise en question du périmètre de la COMUE entraîne en effet la rupture du contrat tel que passé entre l'État, via l'Agence nationale de la recherche et la COMUE UBFC.

En conséquence, l'État suspend avec effet immédiat les versements liés à l'ensemble des projets PIA et France 2030 portés par la COMUE et vous demande de ne plus engager à partir d'aujourd'hui de dépenses nouvelles dans leur cadre. Les dépenses engagées juridiquement 6 jours après la réception de ce courrier ne sont donc plus considérées comme éligibles.

Nous vous demandons de proposer à l'État, d'ici un mois à réception de ce courrier, un calendrier fixant tous les jalons préalables à l'arrêt de la COMUE UBFC, ainsi qu'un document relatif aux projets du Programme investissement d'avenir-France 2030 dont la COMUE a pu être lauréate et qui, de fait, sont remis en cause et ne pourront résolument pas se poursuivre dans le cadre d'une simple convention de coordination territoriale. Une attention particulière sera portée sur les contrats en cours, notamment en ce qui concerne les contrats doctoraux et post-doctoraux.

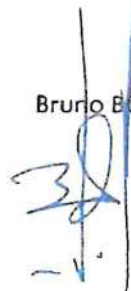
Nous souhaitons également que vous nous présentiez un nouveau projet de coordination régionale, robuste, pérenne et à la hauteur de l'excellence du site de Bourgogne-Franche-Comté.

Nous vous prions de croire en l'expression de nos sincères salutations.

Sylvie RETAILLEAU



Bruno BONNELL



*Monsieur Dominique Grevey  
Président Université Bourgogne-Franche-Comté*

*Madame Macha Woronoff  
Présidente Université de Franche-Comté*

*Monsieur Vincent Thomas  
Président Université de Bourgogne*

*Monsieur Ghislain Montavon  
Directeur Université Technologique de Belfort Montbéliard*

*Monsieur François Roche-Bruyn  
Directeur Institut Agro Dijon*

*Monsieur Pascal Vairac  
Directeur SUPMICROTECH-ENSMM*

*Monsieur Michel JAUZEIN  
Directeur Arts et Métier Paris Tech-ENSAM Cluny*

*Stephan BOURCIEU  
Directeur Burgundy School of Business*

*Copie :*

*Madame Nathalie Albert-Moretti  
Rectrice de la région académique Bourgogne-France-Comté*

*Monsieur Franck Robine  
Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté*

**LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**LE SECRETAIRE GENERAL  
POUR L'INVESTISSEMENT**

**Annexe - projets PIA portés par la COMUE UBFC**

Action	Acronyme	Libellé
I-Site	BFC	Université Bourgogne Franche-Comté
Labex	ACTION	Systèmes intelligents intégrés au coeur de la matière
Idefi	TalentCampus	Création d'un atelier de révélation, développement et capitalisation des talents tout au long de la vie
Sport	TEAM-sports	Dynamique de groupe en sports collectifs
Equipex	Oscillator IMP	Plateforme de Mesure de l'Instabilité des Oscillateurs
Equipex	IMAPPI	IMAPPI : IRM et TEP couplées en imagerie pré-clinique
Labex	Lipstic	Lipoprotéines et santé : prévention et traitement des maladies inflammatoires non vasculaires et du cancer
TIP CMQ	VRAI, Village Ressources Apprenant International	Industrie technologique innovante et performante
NCU	RITM-BFC	Réussir-Innover-Transformer-Mobiliser
EUR	EIPHI	Ingénierie et Innovation par les sciences physiques, les savoir-faire technologiques et l'interdisciplinarité
Equipex+	CALHIPSO	Compaction et assemblage métalliques par HIP une solution innovante
SFRI	UBFC-INTEGRATE	UBFC integrate : Graduate schools
Equipex+	SMARTLIGHT	Research platform of key facilities to drive the next generation of smart photonic technologies
ExcellencES	HARMI	Exploiter les microbiomes pour un développement durable